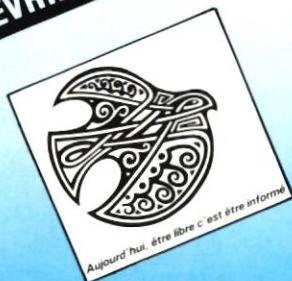


N° 254 - 8 F
FEVRIER 1985

ISSN 0245-950



le peuple breton

spécial

VIVRE EN LOIRE

ATLANTIQUE EN 1985

COMMENT ILS FABRIQUENT
UNE REGION-BIDON

**BRASSERIE
DE CHANTENAY**
LES TRAVAILLEURS
MAINTIENNENT
LA PRESSION

FAUT EN MÊTRE

FANCH MITT'
À
RENNES

COLLE EXTRA
FORTE POUR
ASSEMBLAGES
BIDONS

TEHER

**NOUVELLE
CALEDONIE**
DES KANAKS
RACONTENT

NAB
LOUARA 85

ET... POBL VREIZH

POUR DECIDER ET TRAVAILLER EN BRETAGNE...

Constats...

Comme nous l'avons déjà dit, le nouveau budget de l'Etat français traduit une accentuation du caractère centraliste du pouvoir et un nouveau recul sur le plan social (moins de redistribution par l'impôt). Sur le plan économique, l'abandon du plan, le renoncement global à une politique d'aménagement du territoire, la tendance au retour au libéralisme économique sans contrôle constituent un recul grave pour la Bretagne. Dans cette conjoncture, le PS n'a plus de rôle politique propre, en dehors de la défense inconditionnelle et peu convaincante de la politique de Mitterrand. De ce côté, il y a abandon du semblant d'ouverture aux problèmes des peuples de l'hexagone, marqué par le discours de Bayonne.

L'économie bretonne est particulièrement touchée (agriculteurs, électronique, réparation navale, bâtiment), avec une hausse très rapide du taux de chômeurs. Paradoxalement, c'est l'opposition de droite qui se pose en défenseur en Bretagne, devant les carences de la gauche française. Le décalage profond entre les espoirs entretenus depuis 15 ans par le PS et les réalités de la gestion gouvernementale est une menace pour la gauche et aussi pour la démocratie. Comme aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, le conflit fondamental s'accroît entre les détenteurs de capitaux, à la recherche de la meilleure rentabilité immédiate, et ceux qui paient cette rentabilité de leurs conditions de travail, de leur niveau de vie, mais aussi de leur droit de vivre au pays, sacrifié à la « mobilité géographique de l'emploi ».

A l'UDB, nous savions qu'avec la gauche française au pouvoir, l'action politique et syndicale serait pour un temps plus difficile, les désenchantements débouchant sur la démobilisation et l'individualisme. Il fallait néanmoins passer par cette étape indispensable. Nous savions aussi que la « crise » rendrait le pouvoir encore plus centralisateur.

Des promesses oubliées

La gauche au pouvoir a, vis-à-vis de la Bretagne, dans bien des domaines, été conservatrice comme en témoigne la non-application de larges parties de son programme : la politique hardie de régionalisation, la plus grande autonomie grâce à la mobilisation de l'épargne bretonne, la création d'une agence régionale pour le développement de l'emploi, le schéma d'aménagement au niveau des cinq départements bretons, tout cela faisait partie du « Mani-

feste régional pour une autre Bretagne » (mars 1981), avec les mesures culturelles « évidentes » concernant Diwan, le CAPES de breton, le service public breton de l'audiovisuel.

100 propositions pour la Bretagne

Les faits montrent, jusqu'à la caricature, combien les travailleurs bretons comptent peu pour les formations politiques hexagonales, sinon comme masse de manœuvre électorale. Le rôle de l'UDB est clair : il s'agit de poser les vrais problèmes des travailleurs bretons. Nous avancerons dans la quinzaine qui vient, 100 propositions directement applicables et qui permettraient aux Bretons de décider, donc de travailler en Bretagne. Une priorité que les socialistes jugent aujourd'hui « intenable ». Une priorité qui est celle des 30 à 35 candidats qui représentent l'UDB aux élections cantonales de mars prochain, dont 7 ou 8 en Loire-Atlantique. La concentration des investissements, le drainage de l'épargne bretonne vers Paris et les régions industrielles, cela continue avec la gauche au pouvoir à Paris. Le développement de la Bretagne n'est possible que si ses élus pèsent de toutes leurs forces pour arracher les moyens de ce développement.

Le retour de la droite ? Nous sommes contre, ce sera l'enjeu de 1986. Un succès de la gauche en mars 85 ? Il ne l'amènerait pas à réviser ses positions, au contraire. L'abstention ? Il y a mieux à faire en votant pour la Bretagne, contre le centralisme économique, en votant pour l'UDB.



U.D.B.

Connait-on un seul exemple contraire ? JOSSSELIN (hebdo local)

Vingt-trois licenciements seraient prononcés, les treize autres (personnel de maîtrise et d'encadrement) seraient mutés dans la région de Besançon.

Mais ce personnel acceptera-t-il un tel bouleversement de vie ?...

C'est là la conséquence du rachat d'UTI par Matra-Horlogerie, qui veut restructurer cette branche. L'atelier de Josselin serait transféré en Franche-Comté, la région horlogère par excellence.

Souscription permanente pour le progrès du « Peuple Breton »

Précisions...

Merci à tous ceux qui nous écrivent, nous soutiennent, nous aident à tenir bon financièrement. Certains s'étonnent de ne pas voir leurs changements d'adresse pris en compte. Depuis que l'impression des bandes d'envoi est informatisée, nous faisons une mise à jour vers le 20 de chaque mois. Chaque changement survenu ou signalé après le 20 janvier n'entrera dans les faits que pour le P.B. de mars. Ne vous étonnez donc pas de voir votre nom figurer dans un journal et l'abonnement ne prendra effet que le mois suivant. Ainsi va le progrès! Continuez, si vous le pouvez, à nous aider en majorant votre abonnement d'une somme à votre convenance. **Le prix de l'abonnement, stable depuis plus de deux ans, va bientôt augmenter; profitez-en pour abonner vos amis avant cette hausse liée, tout simplement, à l'évolution du coût de la vie.** Un mot encore: des journaux nous reviennent, à la suite de changements d'adresse de nos abonnés. S'il y a une anomalie de ce côté, n'hésitez pas à nous écrire.



ABONNEMENT D'UN AMI...

Veuillez trouver ci-joint la somme de 80,00 F et l'adresse de :

NOM
PRENOM
ADRESSE

à qui vous voudrez bien envoyer le « Peuple Breton » durant un an.

(B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX -
C.C.P. Rennes 2365-76)

SOUSCRIPTION

Bordet J.M., Plouguivel	20 F
Anonyme, Lorient	100 F
Nicolas J.M., 92 Antony	20 F
Kerzerho C., Nantes	20 F
Delaunay D., Nantes	70 F
Giovanelli J., Inzinzac	20 F
Vouadec D., Caudan	20 F
Guillemot J.L., Caudan	20 F
Anonyme, Nantes	20 F
Rousseau A., St-Et. de Montluc ..	70 F
Le Carrou Y., Paimpol	20 F
Morvan Y., Saint-Agathon	200 F
Le Calvez G., Pléhédrel	20 F
Le Guen D., Grâces	20 F
Riou J., Saint-Agathon	20 F
Bordiec Y., Perros-Guirec	70 F
Vidonne A.M., Besançon (25)	20 F

EN GUISE DE SOMMAIRE

Ce numéro de février, après un édit consacré à la situation politique et à la présence de l'U.D.B. aux élections cantonales de mars prochain (page 2), abordera largement les problèmes rencontrés, dans leur vie quotidienne, par les Bretons de Loire-Atlantique, en particulier les salariés de la S.E.B. (page 7). Le retour en force des projets de centrales nucléaires en Bretagne (page 10) est analysé. Puis la parole est aux Kanaks (page 16), avant que nous ouvrons le dossier d'une situation coloniale indiscutable (page 18). Les nouvelles culturelles (page 23) suivent un « Pobl Vreizh » (page 20) plus copieux.

JE M'ABONNE AU «PEUPLE BRETON»

NOM PRENOM
ADRESSE

- Souscrit un abonnement ☐
 - un réabonnement ☐
 - ordinaire : 80 F (1)
 - de soutien à partir de : 100 F (1)
 - étranger : 95 F (1)
 - étranger par avion : 115 F (1)
 - à partir du N° inclus.

- Ci-joint le règlement par :
 - chèque postal (1)
 - chèque bancaire (1)
 - mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

RAPPEL

Politique	p. 2 et 4
Economie	p. 6
Social	p. 7
Nucléaire	p. 10
Problème breton	p. 12
Peuples du monde	p. 14
Pobl Vreizh	p. 20
Culture	p. 23

ADRESSES UTILES

- « Le Peuple Breton » : B.P. 301, 22304 Lannion Cedex (détail p. 4).
- Union Démocratique Bretonne : 21 rue de Coulmiers, 44000 Nantes (Siège National), B.P. 215, 44007 Nantes Cedex.
- U.D.B. Affaires Extérieures : B.P. 150, 35408 Saint-Malo Cedex.

Grand concours (!) du P.B.

L'événement culturel de l'hiver en Bretagne, c'est pas Jakez Lang qui croche dedans ! Ce sont nos grands confrères de la presse quotidienne qui le créent, avec leurs concours.

Le « Peuple Breton », drapé dans sa dignité austère traditionnelle, ne descendra pas jusqu'à faire saliver bassement la foule avec des prix luxueux. Cependant, soucieux de faire analyser en profondeur tous les aspects de la réalité bretonne, le « Peuple Breton » ouvre un grand concours.

— Un seul prix : une andouille de Guéméné.

— Objet du concours : trouver le véritable responsable politique de la vague de froid de janvier 1985. Une liste est proposée par le journal, mais on peut la compléter. La personne qui décrochera l'andouille est celle qui aura trouvé : (1) le nom du responsable désigné par le plus grand nombre de réponses ; (2) le nombre de réponses exactes... avec la plus petite marge d'erreur.

Liste proposée : Edmond Hervé, Mi-reille Darc, le frère Kerdoncuff, Tcherlenko, l'abbé Pierre, Nono, Fabius, le chanoine Falc'hun, Krasucki, les curés léonards, Chirac d'Estaing...

Meussaf A., Boule Atha Chah	50 F
Anonyme, Amiens (80)	20 F
Grall P., Paris (75)	70 F
Madec M., Sainte-Sève	20 F
Quéau L., Morlaix	20 F
Ichters J., Brest	70 F
Monfort F., Brest	20 F
Barre R., Crozon	50 F
Capitaine R., Plabennec	20 F
Du Beaudrier H., Rennes	20 F
Le Mestralan J.C., Nantes	20 F
Le Carboulec D., Nantes	100 F
Pellen S., Nantes	20 F
Le Paroux J., Saffré	40 F
Coraux Y., Saint-Nazaire	20 F
Jézéquelou J.L., Nantes	20 F
Le Corre D., Le Faouët	70 F
Le Priellec R., Lorient	20 F
Cadiou M., Trébeurden	70 F
Le Feuvre C., Plémet	40 F
Anonyme, Lannion	200 F
M.M., Saint-Jouan	100 F
Y.S.C., Le Havre	50 F
Quémener Y.B., Pont-de-Buis	100 F
Total 2 ^e liste	2.040 F
Report 1 ^{re} liste	2.070 F

Total : 4.110 F

Une agression sans précédent contre le peuple breton

L'offensive, commencée par la Droite entre 1965 et 1981, pour faire rentrer dans les esprits la notion de « pays de la Loire » a connu, depuis 1982 une accélération impressionnante.

Recul culturel

Sur le plan culturel, la « charte » concédée par Giscard, en période préelectorale, avait le mérite de prévoir une aide aux organisations culturelles bretonnes financées pour moitié par l'Etat, pour moitié par les 5 conseils généraux bretons. C'était la reconnaissance de la bretonnité de la Loire-Atlantique, au moins sur le plan culturel. De même, l'Institut culturel, qui a développé ses activités après 1981, a inclus — ce qui est normal — la Loire-Atlantique dans sa zone d'influence. Mais la Loire-Atlantique n'est pas mise à contribution pour son financement. Et la « convention culturelle » qui a relayé la charte culturelle n'est plus qu'un accord Etat-région, ce dernier terme ne concernant que la Bretagne administrative à 4 départements.

Ici aussi, on peut parler du virage de 1984-1985 : en s'appuyant sur les notables conservateurs de Loire-Atlantique, dont le RPR Guichard, les pouvoirs publics donnent leur appui à un découpage régional qui n'a été avalisé ni par les conseils généraux bretons ni par la population de Loire-Atlantique.

Le ministère de la Culture donne le ton en publiant des brochures sur le patrimoine historique des pays de Loire, où la Bretagne n'est pas évoquée, et sur celui de la Bretagne, en retranchant la Loire-Atlantique. Une formidable campagne d'affichage a développé, sur les panneaux comme dans tous les bâtiments publics de Loire-Atlantique, le thème : « Dans la France de toujours, la région de demain : les pays de Loire, terre de communication ». Un contrat a également été signé avec 17 radios locales pour la diffusion de messages servant à « homogénéiser la région » (termes officiels).

Un conditionnement formidable

Dans le domaine des media, Radio bleu-marine, rachetée par un proche de Guichard, vient de supprimer l'émission « musique des pays celtes ». Une « histoire de la Loire-Atlantique » se termine par une postface de l'inévitable Guichard : « La Loire-Atlantique compose une nouvelle région. Cette région n'est pas une principauté mais une fédération et, pour cette raison, elle pourra durer ». On prépare aussi un blason « pays de Loire centré sur un cœur vendéen flamboyant.



LES MONSTRES

(P.B. 1974)



Servat

« Le comité pour l'unité administrative de la Bretagne » (CUAB) (1), qui coordonne l'action en faveur de la réunification de la Bretagne, a demandé une entrevue au groupe socialiste du conseil général de Loire-Atlantique, la plupart de ses membres ayant pris position pour la réunification avant 1981. Ledit groupe a refusé la rencontre. Le CUAB s'est étonné, auprès de Guichard, de la construction, en plein marasme économique, d'un somptueux palais des pays de Loire dont le devis s'élève à 15 milliards de centimes, soit, annuellement, presque autant que la formation professionnelle. Les chômeurs apprécieront...

Non !

Nous, nous refusons de voir la Bretagne privée de sa seule région industrielle, de voir le peuple breton privé de sa classe ouvrière la plus nombreuse, de voir l'avenir de l'économie bretonne compromis par un découpage imposé par l'Etat centralisateur, depuis Vichy, et ses relais locaux. Si nous n'envisageons aucunement le repli autarcique, nous estimons inacceptable de diviser un peuple et de le dépersonnaliser par une propagande qu'on reproche souvent, à juste titre, aux Etats totalitaires, pour mieux l'annihiler et l'intégrer au peuple dominant.

Une exposition itinérante centrée sur l'économie, des enveloppes « La Loire-Atlantique est bretonne », des affiches « Pays de Loire, pays bidon », des dossiers historiques et économiques, des multiples courriers aux élus, telles sont les actions en cours. Leur renforcement est indispensable. Pour le moment, elles ne sont pas à la mesure de l'énorme machine d'Etat qui tente en Bretagne et surtout en Loire-Atlantique, de broyer

l'identité collective et le sentiment d'appartenance. Des foules de 1.000 à 8.000 personnes ont manifesté, mais la télévision « régionale » a le plus souvent rempli son rôle dans ce domaine : désinformer, parcelliser, tronquer. La 1^{re} étape de la lutte semblerait d'obtenir que les Bretons des 5 départements puissent s'informer sur ce qui se passe dans toute la Bretagne, même s'il s'agit de la Loire-Atlantique, même s'ils habitent en Loire-Atlantique. Le droit à l'information ne fait-il pas partie des droits de l'homme et des droits des peuples ?

J.J.M.

(1) Edite « Le Courrier de l'Unité » (trimestriel, 20 F l'abonnement ordinaire ; soutien, 100 F), 12 rue des Renards, 44300 Nantes.

Un vœu sans suite du conseil général de Loire-Atlantique, en 1977

◆ Par ailleurs le conseil émettait le souhait que les organes régionaux d'information s'attachent désormais à respecter l'intégrité de la communauté bretonne, laquelle, disait-il, ne saurait être limitée au seul ressort des « établissements publics » créés en 1972. Il demandait qu'en particulier toute émission d'information concernant la Bretagne inclut l'actualité de la Loire-Atlantique, soit diffusée dans ce département (fut-ce, dans un premier temps, au moins à la radio et sur l'une des deux premières chaînes de télévision).

Ciment à prise lente

Charles-Henri de Cossé Brissac, président du conseil général de Loire-Atlantique, interviewé par « Ouest-France », le 12 décembre 1984, ne se montra pas avare de compliments à l'égard du député de La Baule, le baron Olivier Guichard. « Nous avons la chance unique d'avoir un président (Olivier Guichard) de région (des Pays de Loire) exceptionnel. C'est le seul ciment dans la région. Indispensable ». Outre la solidarité nobiliaire et droitière qui unit le marquis « exploitant agricole » au baron « homme d'affaires » et « viticultrice » (dans le Bordelais), cette belle envolée lyrique met à nu la réalité des Pays de Loire destinés à servir de gadget à un seul homme ! De deux choses l'une : ou bien le ciment en question permet d'édifier une région aux bases branlantes et qui risque fort de ressembler à la tour de Pise, ou bien ce ciment ne sert qu'à masquer les failles de l'édifice. Dans l'un ou l'autre cas, l'aveu est de taille pour les paysdeligériens et les paysdeligériennes... A moins que, dernière hypothèse, Olivier ne soit que la réincarnation d'Hercule aux puissantes épaules.

La fête du Peuple Breton 1985

Elle aura lieu le week-end des 8 et 9 juin, à Saint-Brieuc, au parc de Brézillet. Ce sera le rendez-vous, désormais renommé, de la chanson, de la musique, de l'artisanat et de la politique aux couleurs de la Bretagne.

Pour tout contact, écrire à « Fête du Peuple Breton », UDB, BP 203, 56102 Lorient Cedex. Bien sûr, les prochains mois, le PB en reparlera !

Soutien au peuple basque

Mercredi 13 février 1985, à 20 h 30, à la maison du peuple de Saint-Nazaire, soirée-débat avec des membres d'Ekin (association soutien aux réfugiés basques) et d'Heri Batasuna (un député du parlement autonome basque), organisé par la section UDB, Saint-Nazaire).

A nos lecteurs

Nos lecteurs ont pu entendre ou lire, dans les médias, diverses informations concernant une « crise » que connaîtrait l'UDB. « Le Peuple Breton » n'a pas encore donné d'informations sur cette question. Que nos lecteurs se rassurent, nous avons bien l'intention de le faire dans les colonnes du « Peuple Breton », le mois prochain.

SPECIAL L.A.**chiche?**

Bravo

Lu, dans le « Pays Breton », ces vœux de Jean Le Lagadec (président de l'USBIF et du P.C.F.) : « la Bretagne compte cinq départements depuis la Révolution française qui créa ces collectivités territoriales. Elle doit en compter cinq à l'heure de la régionalisation. Et l'on se demande bien au nom de quels intérêts ceux qui ont les moyens d'en décider refuseraient à une région le droit d'être pleinement elle-même ».

Suit un plaidoyer pour le nucléaire et le T.G.V. : là nous ne suivons pas et nous disons pourquoi dans ce journal.

Exclusivité

Anecdote, mais ô combien révélatrice :

Il y a quelques mois, le syndicat CGT des Affaires Maritimes - administration dépendant du Ministère de la Mer - a adressé à certains députés et sénateurs un dossier sur la modernisation des Affaires Maritimes, demandant entre autres le remplacement à terme des administrateurs militaires par des cadres civils.

Un de ces élus interroge le Premier ministre de l'époque, Pierre Mauroy, sur ce dossier. Ce qui lui vaut la réponse suivante :

« Par lettre du 15/6/84, vous avez appelé mon attention sur une requête qui vous a été présentée par des responsables du syndicat CGT du personnel civil des Affaires Maritimes. Ils souhaitent la modernisation de leur statut et en particulier leur rattachement au ministère de la Mer. J'ai pris attentivement connaissance de ces revendications... »

Signé : Pierre Mauroy.

Trois ans après sa nomination à la tête du gouvernement, Pierre Mauroy ignorait toujours qu'il était inutile de rattacher les Affaires Maritimes au ministère de la Mer puisque c'est lui-même, qui en formant son gouvernement en 1981, a réalisé ce rattachement : les Affaires Maritimes constituant les services extérieurs du ministère de la Mer.

Bravo au chef du gouvernement de la troisième puissance maritime mondiale !

Il est vrai que Lille c'est loin de la mer. Alors que, par exemple, si on avait interrogé Pierre Mauroy sur la bêtise - Cambrai étant tout près - on aurait eu de bien meilleurs résultats.

Parce que, contrairement au P.S., l'U.D.B. affirme que vivre et travailler en Bretagne, c'est tenable et faisable, pour peu qu'on puisse décider en Bretagne.

j'adhère à l'U.D.B.

BULLETIN D'ADHESION

Nom : Prénom :

Adresse :

déclare vouloir adhérer à l'U.D.B.

Signature :

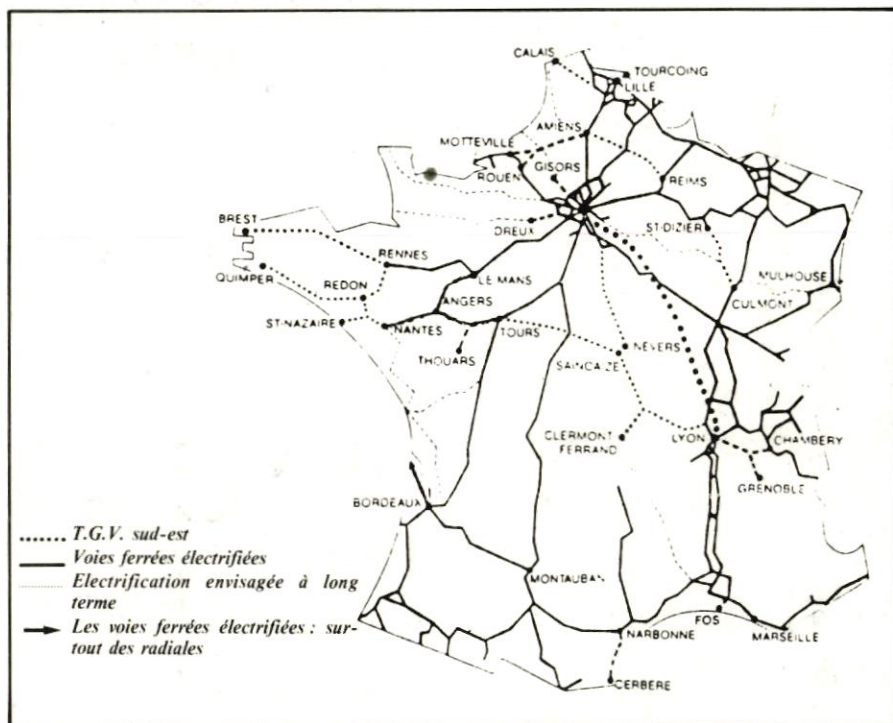
A le 19

Adressez ce bulletin (découpé ou recopié) à U.D.B. - B.P. 215 - 44007 NANTES Cedex

TRANSPORTS

Quand l'analyse d'un géographe français rejoint celle de l'U.D.B.

Le fameux géographe français Philippe Pinchemel, professeur d'Université à Paris, après l'avoir été à Lille, fait, dans une tribune libre (1), une vigoureuse critique de la politique centraliste des transports, que notre dossier de décembre a dénoncée. « Seul le développement de routes transversales peut rééquilibrer l'espace français », déclare-t-il. « Depuis Paris et depuis l'époque de Sully, les pouvoirs publics, monarchiques, impériaux ou républicains, ont tous privilégié les voies radiales dont le dispositif en étoile rayonnait jusqu'au fond des provinces lointaines ». « Cette radialisation, ajoute-t-il, traduit la centralisation multiséculaire dont le territoire français a été l'objet, la permanence de cette vision, quel que soit le système politique ». Et il évoque comme un faux événement l'annonce récente de la première liaison transversale par T.G.V. entre Lille et Lyon. En effet, ce n'était que le raccordement de deux voies radiales Lille-banlieue nord et Lyon-banlieue sud de Paris, les 25 kilomètres intermédiaires étant parcourus en 30 minutes ! Un autre projet de transversale Nantes-Lyon, est envisagé, via Massy-Palaiseau, c'est-à-dire la région parisienne. Le géographe conclut : « les espaces régionaux sont profondément déséquilibrés par la seule présence d'axes radiaux. Seul le développement de transversales rééquilibre l'espace et crée des carrefours dont les branches ont les mêmes valeurs. Encore faut-il que ce soient de véritables transversales irriguant des territoires nouveaux et non pas de fausses transversales. Par cet exemple, on comprend mieux pourquoi les réseaux de relations sont déterminants dans l'aménagement d'un territoire et pourquoi, en dépit de toutes les politiques de décentralisation et de régionalisation, le problème de Paris et de la province se pose toujours avec autant d'acuité » (1). Cette analyse conforte la nôtre : on ne peut être pour la régionalisation et pour son contraire, les TGV vers Paris. Et dans le contexte d'inégalité actuelle devant le développement, l'abandon des légères restrictions aux installations d'entre-



prises dans la région parisienne sera lourde de conséquence pour les Bretons. La politique autonomiste des transports, c'est réaliste et réalisable,

à condition d'affaiblir le courant centraliste dans la vie politique.

(1) La Croix, 14 janvier 1985, « Radiales et transversales », p. 9.

AN DIV STAL NEMETO ER VRO !

EVIT HO LEVRIOÙ - PLADENNOÙ - PEZHIOÙ ARZ KELTIEK

E KEMPER

E MONTROULEZ



AR BED KELTIEK - Tél. 95.42.82
2, straed ar Roue Grallon
2, rue du Roi Grallon



KORNOG - Tél. 63.25.40
22, straed ar Vur
22, rue du Mur

HA BREMAN UNAN OUZHPENN !

«AR BED KELTIEK»
Plasenn wGwerin
29200 BREST Pgz 44.05.38



Bat - Crêperie
«CHEZ TOM»
18, rue Notre-Dame
29260 LESNEVEN
Tél. : (98) 83.15.14

NANTES : La S.E.B. veut vivre !

Interview réalisée pour le PB par le responsable de la fédération de Loire-Atlantique de l'UDB qui a rencontré Patrick Pellen, le 19 janvier 1985.

Patrick Pellen est délégué central CFDT de la SEB et délégué du personnel à Nantes.



7 questions - 7 réponses

La pression des travailleurs de Chantenay

PB : Selon les dirigeants du groupe SEB et, semble-t-il, du député PS Alain Chenard, l'usine de Nantes ne serait pas compétitive. L'intersyndicale CGT-CFDT partage-t-elle ce point de vue ?

R : La direction générale propose dans son plan de redressement (pas très argumenté), la fermeture de 3 usines (Denain, Melun et Nantes) pour pallier la baisse du marché de la bière en France et pour rendre le prix de l'hectolitre plus compétitif. Si nous reconnaissons une certaine baisse du marché de la SEB, la consommation de bière au niveau « national » reste stable. Nous essayons donc de connaître les raisons de cette baisse des ventes pour la SEB (1 million d'hectolitres en 4 ans). Nous affirmons que la direction n'a rien tenté pour enrayer cette chute. L'Ouest (à 14 départements) est pourtant la première zone consommatrice de bière au litre. Nous pensons que la direction mène une politique délibérée d'abandon de cette production qui ne lui rapporte pas assez.

En ce qui concerne la compétitivité, la direction dénonce le prix de revient de l'hectolitre à la production. Mais elle oublie de dire que les plans de charge pour chaque unité de production sont décidés par elle à Paris. Si bien qu'il lui suffit de favoriser une année telle usine, et l'année suivante de la rendre moins compétitive en lui retirant de la production, les charges de fonctionnement restant les mêmes. De plus, nous avons remarqué que dans les dernières usines fermées figure celle qui était la plus rentable d'après la direction en 1983.

Pour répondre au 2^e volet de la question, il faut d'abord dire que la direction nantaise a fait courir le bruit que les installations de l'usine sont vieillottes. Mais cela n'excuse pas les propos de M. Chenard, député de la circonscription, où est située l'usine.

Il n'a pas hésité, au cours d'une réunion interne au PS, mais repris par les médias, c'est-à-dire que si l'usine fermait c'est parce qu'il n'y avait pas eu assez d'investissements et de reprendre le couplet Fabius « il faut moderniser », ou l'on reste sur le quai. Il aurait fallu que M. Chenard se renseigne ou nous demande si cet argument était valable. Car le lendemain nous lui avons montré les chiffres des investissements faits à Nantes sur 4 ans : 50.812.000 de francs lourds, ce qui nous place en 2^e position, après Champigneulle.

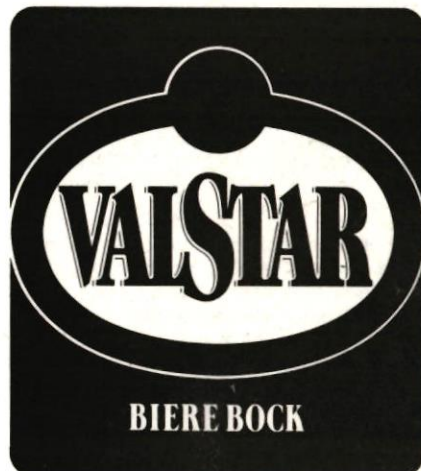
PB : La SEB justifie par l'abandon de certains marchés la fermeture de l'usine de Nantes. La SEB a décidé de moderniser l'usine de Champigneulle. Pourquoi ce choix ?

R : Dans votre contre-plan économique nous développons les possibilités de production de l'usine de Nantes, nous savons que les marchés existent. Pour le litre, l'année dernière, nous avons lancé le sur-bouchage, c'est-à-dire que par-dessus la capsule traditionnelle, nous mettons un bouchon en plastique ; ce qui permet aux consommateurs de pouvoir reboucher le litre, si celui-ci n'est pas vide, afin de ne pas perdre le produit. Cela a permis de dépasser de 12 % les prévisions de la vente du litre dans l'Ouest, cette année. (...) Nous disons, nous, syndicats, qu'il y a des possibilités pour le litre en améliorant le contenant et le contenu.

Pour les petits contenants (25 cl), nous proposons à la direction de transformer un de nos groupes d'embouteillage en soutirage de boîtes métalliques. Actuellement, tous les produits SEB vendus en boîte sont sous-traités à la concurrence.

Nous avons un groupe fûts ultra-moderne (2 ans) qui tourne à 60 % de ses capacités : nous proposons à la direction d'accélérer les investissements pour changer le parc (démodé) des fûts du Sud-Ouest ou bien de payer des primes de licenciement. Cela permettrait à notre groupe « fûts » de tourner à 100 %.

Enfin, on propose à la direction de la SEB, la fabrication d'une bière régionale de très haut de gamme pour contrer la hausse des importations (déjà 12 % du marché). Nous pouvons le faire facilement, car il faut pour fabriquer une telle



La bière au litre fabriquée à Nantes.

bière des unités de productions moyennes qui donnent la souplesse nécessaire pour être adapté au marché. A Nantes avant d'être repris par BSN nous fabriquons une bière pur malt : c'était la « Spéciale Meuse », bien connue dans toute la Bretagne. Mais cela n'intéresse pas M. Riboud, PDG de BSN nous dépend la SEB. Pour lui, il faut un produit standard, la « grosse rentrée », la Kronenbourg et la Kanterbrau rentrent dans ces critères : plus de goût régional, on fait fi des consommateurs, on leur impose un produit. C'est pour cela que tous les investissements vont à Champigneulle. Il est évident que le taux de profit sur un produit standard est maximum, mais nous, nous disons que c'est suicidaire pour la SEB.

PB : Il faut revenir à l'histoire. Le groupe BSN a absorbé, il y a 14 ans, la SEB. L'ancienne « Brasserie de la Meuse » n'est-elle pas victime de la stratégie d'un puissant groupe industriel extérieur à la région ?

R : C'est vers 1820 que l'on brasse pour la première fois, à Nantes. Le marché se développe rapidement, l'activité du port aidant. Après être passé sous différents noms, la direction de Nantes achète plusieurs brasseries en France et crée les « Brasseries de la Meuse », dont le siège est transféré à Sèvres. Suite à l'achat de Champigneulle en 1967, les brasseries prennent le nom « d'Euro-péenne de Brasserie ». Puis c'est l'absorption par BSN. L'année d'après, Riboud achète aussi Kronenbourg mais laisse les deux sociétés en concurrence sur le terrain. En réalité, tout est fait pour favoriser Kronenbourg au détriment de la SEB. En chiffres, cela donne 27 usines

La S.E.B. veut vivre...

fermées depuis 1966, 3 de plus si le projet actuel aboutit et la suppression de plus de 2.550 emplois. On voit bien que les pouvoirs de décision sont vite devenus parisiens.

PB : Face aux problèmes économiques et sociaux que peut poser la fermeture prévue, quelle est l'attitude des milieux patronaux nantais ? Est-elle calquée sur celle du maire, M. Chauty, ou de son adjoint aux affaires économiques, M. Jolivel ?

R : Les milieux patronaux nantais n'aiment pas trop M. Riboud. Il est peut-être pour eux trop proche de F. Mitterrand ! Mais les loups ne se mangent pas entre eux. Les représentants du patronat nantais nous ont reçus pour nous dire qu'ils ne pouvaient pas grand-chose. La direction étant à Paris et BSN un grand trust, on s'en doutait. M. Jolivel, adjoint au maire de Nantes pour les affaires économiques, pense comme les patrons nantais : il représente ceux du bâtiment dans la vie « active » et est « apolitique », classé dans les « socio-professionnels ». Par contre, M. Chauty, lui, tient un discours démagogique. La droite nantaise n'a rien fait pour créer des industries mais au contraire a contribué à la désindustrialisation de la Basse-Loire en général et de Chantenay en particulier ; il nous a promis lors de notre rencontre qu'il se battait pour la survie de l'entreprise. Puis, pendant la présentation de ses vœux à la population, il a annoncé dans la presse la fermeture de la brasserie pour le mois de mai. La droite reste la droite !

PB : « Laisser casser, laisser fermer », même une entreprise dotée d'un marché, telle semble être dans cette affaire la ligne du gouvernement Fabius.

Ici, en Bretagne, à Chantenay, les travailleurs, eux, ont décidé de se battre autour de leurs organisations syndicales CGT et CFDT.

Au-delà de la défense de leur emploi, ne sont-ils pas les meilleurs défenseurs de l'économie nantaise dont l'agroalimentaire est un des piliers ?

R : Je pense que le slogan de l'UDB, « vive, travailler, décider au pays » est très bien reçu par les travailleurs parce qu'ils savent ce que cela veut dire, dans leur vie de tous les jours. Lorsque le patronat casse l'outil de travail ils savent ce qui ----- leur famille dans un département où il y a plus de 60.000 chômeurs. Quand on travaille depuis 20-30-40 ans dans une entreprise, on peut être fier des produits que l'on fabrique. C'est vrai que les travailleurs et leurs syndicats par leurs actions défendent



Une fabrication nantaise...

l'économie d'un quartier, d'une ville et même d'une région, regardez ce qui c'est passé à Lannion pour le téléphone pour ne citer que cet exemple. Grâce à l'action politique et syndicale tous les habitants se sont sentis concernés. Ce que nous essayons de faire à la SEB, c'est de sensibiliser l'opinion ; on a déjà récolté plus de 4.500 signatures pour le maintien de l'usine. C'est aussi un moyen pour rappeler au gouvernement actuel, atteint de jacobinisme aigu, que ses représentants eux aussi on scandé ce slogan « vivre, travailler au pays », avant 1981.

PB : Quelles formes a pris la lutte des travailleurs en 1984 ? Comment vont-ils à présent accentuer la pression ?

R : La direction générale connaît bien la combativité des travailleurs et surtout



...et la fabrication standard.

celle des Nantais. Donc avant d'annoncer la fermeture elle a pris ses précautions, des stocks importants avaient été entreposés chez les dépositaires, ceux-ci reçoivent 12 F par palette et par semaine en compensation de l'occupation de leur entrepôt. De plus, nous n'avions plus de matière première pour brasser. Devant cela, les organisations syndicales ont donc décidé de contre-attaquer en présentant un contre-plan économique, en rencontrant systématiquement tous les pouvoirs politiques, publics et économiques en menant une action de dénonciation de la politique BSN au travers des médias, tout cela avec l'aide des travailleurs qui effectuent des actions précises (comme la distribution gratuite de bière aux Nantais) et des débrayages limités mais actifs. Tout ceci pour obtenir un rapport de forces suffisant pour faire plier BSN. Cela va durer le temps que nous laissent les nouvelles lois Auroux (3 mois) pour trouver des solutions économiques. Nous avons l'intention d'accroître la pression, mais je ne peux en dire plus car nous gardons le secret. La direction générale SEB et M. Riboud peuvent être sûrs que les travailleurs ne se laisseront pas faire.

PB : Combien de travailleurs sont menacés par la logique de la concentration industrielle ? Peux-tu décrire les problèmes sociaux et familiaux qu'elle entraîne ?

R : A l'heure actuelle, avec la fermeture des 3 usines, Denain, Melun, Nantes, c'est 550 emplois qui sont menacés, auxquels il faut ajouter 350 emplois saisonniers.

Pour l'usine de Nantes, les organisations syndicales CFDT-CGT ont démontré que l'on perdrait 153 emplois de titulaires, 100 emplois de saisonniers, 20 emplois mais hors société (gardiennage, routier, etc.).

On peut dire que c'est plus de 200 emplois à temps plein qui doivent disparaître à Chantenay.

Pour ce qui est des problèmes sociaux que cela poserait, il faudrait poser la question au « groupe de femmes des travailleurs » qui s'est créé pour défendre l'usine. Je n'en ai pas parlé avant, mais je salue ici leur lutte exemplaire. Ce sont elles qui se sont chargées plus spécialement d'étudier les retombées sociales.

CGT

Vider Chantenay
de son contenu industriel

C'est lui ôter toute possibilité de vie propre.

C'est accélérer le processus de pauvreté
de sa population, de ses commerces, de son artisanat etc...

Après Amieux, la Raffinerie, Dubigeon
la Réparation Navale, la SAF etc...

la casse doit être stoppée !

Aujourd'hui, conserver les industries existantes,
c'est construire l'économie de demain.

Chantenay, sa population, ses travailleurs
exigent le maintien en activité de la Brasserie.

NOM

Signature

CFDT

*Un appel intersyndical
que l'on peut envoyer à
U.D.B., BP 215, 44007
Nantes cedex*

Les chiffres du chômage en Loire-Atlantique

Fin décembre 1984 il y avait en Loire-Atlantique 58.809 demandeurs d'emploi (en données corrigées des variations saisonnières : CVS). Soit 8.800 de plus qu'à fin décembre 1983. En un an, la progression a donc été de 17,6 % contre 13,3 % pour la France entière. Cette évolution sur un an cache :

- Une progression plus rapide du chômage en France qu'en Loire-Atlantique pour le 1^{er} semestre (jusqu'à fin juin) : 9,7 % contre 6 %.

- Une progression nettement moins rapide du chômage en France qu'en Loire-Atlantique au cours du 2^e semestre : 3,3 % contre 10,9 %

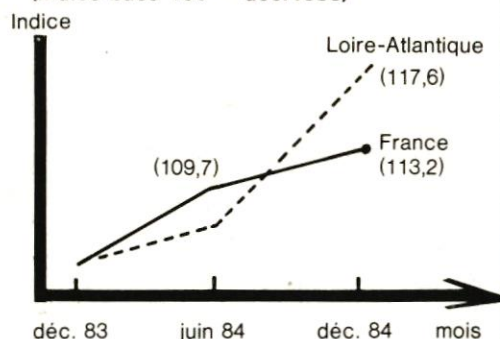
Le graphique rend bien compte de la brutale aggravation du chômage en Loire-Atlantique au cours des six derniers mois.

Le taux de chômage (demandes d'emploi/population active disponible) est en fin décembre 84 de 14,5 % pour la Loire-Atlantique contre 10,7 pour la France (fin décembre 83, il était de 12,4 % contre 9,5 %).

Y.F.

Comparaison de l'accroissement du chômage en France et en Loire-Atlantique pour 1984.

(Indice base 100 = déc.1983)



RECHERCHE

Selon P. Manac'h, le peuplement breton du pays nantais date du 3^e siècle

Voici la thèse que développe P. Manac'h, spécialiste d'onomastique et de linguistique :

1. - La Presqu'île Guérandaise, bretonne à l'évidence par ses noms de familles, ses noms de lieux, son histoire, le souvenir de la langue qui y était parlée encore tout récemment, n'est en fait pas différente du reste du Pays Nantais. C'est ce que va montrer le rappel de la façon dont s'est fait le peuplement de l'Armorique par les Bretons insulaires.

2. - La théorie classique : les Bretons, chassés par les Saxons débarquent dans le Finistère et les Côtes-du-Nord entre le V^e et le VIII^e siècles. Puis ils s'étendent vers l'Est, franchissent la Vilaine après le X^e siècle, et conquièrent les territoires francs de Nantes et de Rennes, ne peuplant que la frange occidentale de ceux-ci. Cette théorie, malheureusement, est en totale contradiction avec de nombreux documents historiques et avec la toponymie en particulier.

3. - La nouvelle théorie : les premiers Bretons insulaires sont arrivés dès le III^e siècle dans la région qu'ils connaissaient bien : l'embouchure de la Loire. Ce sont des colons pacifiques, païens, sans orga-

nisation politique propre, et parlant le brittonique, pratiquement identique à l'armoricain.

Conséquences toponymiques : pas de « plou », « loc », toponymes religieux, mais des toponymes descriptifs, dont une partie notable appartient au brittonique, ou vieux breton primitif.

La deuxième vague d'immigration correspond à la fuite devant les Saxons, après le V^e siècle, de réfugiés armés, parlant le vieux breton proprement dit, chrétiens et organisés car ce sont des villages entiers qui traversent la Manche au plus court c'est-à-dire vers la côte nord de l'Armorique. D'où des toponymes à caractère anthroponymiques (chefs religieux et politiques), et rareté des formes primitives.

Ayant donc déjà leur administration, c'est celle-ci qui étendra vers l'est sa zone d'influence sur la totalité des populations d'origine bretonne, et non pas une population qui aurait entrepris une longue marche à travers les forêts.

4. - Considérations linguistiques : la langue bretonne a donc été parlée à partir du III^e siècle sur la quasi totalité du territoire du Pays Nantais. Elle a sans

doute régressé çà et là devant le Roman, mais c'est à la suite des invasions normandes que les choses se précipitent : on peut dire que le Pays Nantais a cessé de parler breton entre le X^e et XII^e siècle selon les régions, sauf dans la Presqu'île Guérandaise pour plusieurs raisons (géographiques, économiques, etc.).

5. - Les toponymes de la Presqu'île Guérandaise : il ressort de tout ce qui a été dit plus haut que la Presqu'île n'est pas différente du reste du Pays Nantais ou plutôt que le reste du Pays Nantais n'est pas différent de la Presqu'île Guérandaise, mais que celle-ci, sur le plan toponymique a une certaine originalité.

La langue y ayant été parlée pendant plus longtemps (près de X siècles de plus) le nombre des toponymes bretons y sera beaucoup plus grand. Il se partageront entre vieux breton primitif (brittonique), vieux breton, moyen breton et breton moderne (dialectal) alors qu'ailleurs on ne trouvera guère que du brittonique, du vieux breton, et un peu de moyen breton tout au plus.

* Nous reviendrons le mois prochain, exemples à l'appui, sur cette question.

**CHAUSSURES
LE CORRE**

**MAROQUINERIES
RÉPARATIONS
ACCESSOIRES**

Ouvert le
lundi après-midi

162, rue de Pont-L'Abbé
Quimper Tél. 55.23.11

Centre Commercial Kermoyan
QUIMPER Tél. 55.47.00

BREIZH Centre de diffusion
au service des cultures et civilisations
bretonnes et celtes vous propose dans ses 3 magasins :

- BREIZH** 9, avenue du Général de Gaulle
44500 LA BAULE — Tél. (40) 60.21.62
- BREIZH** 17, rue de Penhoët
RENNES - Tél. (99) 79.01.87
- BREIZH** 10, rue du Maine
75014 PARIS - Tél. (1) 320.84.60

Un grand choix de livres et disques Bretons, Ecossais et Irlandais

CENTRALE DU CARNET :

Le chantage des pleureuses patronales
et du P.C.F.

par G. BARILLOT

Suite à la décision du Conseil des ministres du 31 octobre dernier, de ne pas programmer dans l'immédiat la construction de la centrale nucléaire du Carnet, nous assistons depuis à la même rengaine : le chantage à l'emploi.

Du conseil général aux chambres de commerce en passant par le syndicat patronal du bâtiment ; tout ce beau monde amène sa partition larmoyante à l'œuvre nucléaire. Il ne faut pas oublier le refrain déjà connu du PCF, bien accompagné par la CGT. Pour la droite, c'est un nouveau coup porté à la Basse-Loire, « l'impact économique et social de la construction d'une centrale nucléaire n'est plus à démontrer ».

Pour l'UDB du Pays nazairien, nous n'avons jamais cessé de refuser cette construction, notre camarade P. Bonnet, conseiller municipal de Saint-Nazaire, l'a clairement expliqué lors du conseil municipal du 23 novembre.

Il est faux de dire que cette centrale résoudrait le grave problème de l'emploi. Elle remplira les poches de quelques-uns pendant le temps de la construction, ceux dont la devise est celle de Louis XV « après nous, la fin du monde ». La preuve en est, c'est que nous attendons toujours le plan de développement industriel — chiffré, programmé — qui justifiera l'existence du Carnet.

Où sont les projets d'implantation de nouvelles usines ? Les obsédés de cette source d'énergie en créeront-ils ? Quelle sera leur importance ? Combien de postes de travail seront créés ? Quelles répercussions cela aura-t-il sur la sous-traitance ? On nous a toujours affirmé avec orgueil que « gouverner, c'est prévoir ».

Que l'on cesse de se moquer de nous !

Juteux pour qui ?

La concentration industrielle, commerciale et financière, qui a pris un élan énorme à partir des places boursières créées au début du siècle dernier, peut-elle interrompre sa course dans le sens d'une décentralisation qui devrait nécessairement accompagner l'installation d'une unité de production d'électricité en Basse-Loire ? La prospérité à long terme d'un vaste secteur géographique défini il y a longtemps (Bretagne, Nord-Vendée, Choletais) dont Nantes-Saint-Nazaire est le centre, ne semble pas inquiéter ou empêcher de dormir la minorité « régionale » des profiteurs de la centrale. Arrêter le mouvement concentrationnaire du capital, c'est trop demander à une classe dont la puissance se vérifie plus que jamais en ce moment contre l'instauration d'un véritable socialisme.



Sismicité historique. Principales aires sismiques.

Pendant la construction, qui représente 22 millions d'heures de travail, il est certain que des emplois seraient créés bien que ce soient des grandes entreprises internationales spécialisées dans de tels travaux qui amèneront leurs techniciens et leurs ouvriers.

C'est sûr aussi qu'il y aurait des répercussions juteuses dans le petit commerce local. Mais après, quand tout sera fini, dans 7 ou 10 ans, y avez-vous pensé ?

On aura toujours la ressource d'en réclamer une autre. Ça s'est déjà vu. N'est-ce pas à Chinon ? Bel exemple de nouvel Eldorado que sont ces véritables Pays de la Loire, les seuls que les touristes connaissent !

Ajoutons encore : la technologie nucléaire que l'on veut nous imposer ici est la propriété des multinationales à capitaux américains sous le chapeau dénommé FRAMATOME, c'est-à-dire la « Franco-Américaine-ATOMique » où l'on retrouve le CEA, Schneider et Westinghouse, auxquels la très innocente EDF commande ses réacteurs sous la licence Westinghouse pour la filière PWR. Que la droite se caresse le nombril de contentement dans des perspectives de cette sorte, qui renforcent leur monde, on ne peut s'en étonner. Mais que le PCF et la CGT soutiennent cette monstruosité, on en reste pantois. On voudrait se rassurer par une boutade sous forme de question : « Le PC et la CGT ont-ils prévu la fin du capitalisme avant la fin des travaux ? Qu'ils nous mettent dans la confidence sur cette mort s'ils l'ont programmée à une date précise ».

On comprend, par la présence de ces trusts, pourquoi la science officielle reste d'une surprenante faiblesse à l'égard des

énergies douces dont l'existence a déjà été expérimentée depuis une cinquantaine d'années pourtant. Mais elles n'intéressent pas, pour la raison majeure qu'elles ne permettent pas une production de masse en direction des particuliers. Des tentatives dans les éoliennes, dans le solaire, ont échoué. C'est donc des dividendes réguliers qui échappent à l'appétit des possédants. L'autosuffisance en éclairage et en chauffage des individus et des petits groupes est une condamnation pour les possesseurs de capitaux à placer dans le jeu spéculatif.

Stratagèmes

Les stratagèmes les plus malhonnêtes sont utilisés pour rendre le nucléaire indispensable :

- Développement extrêmement lent des techniques permettant l'emploi des énergies douces par les particuliers et constituant une économie d'énergie pour les centrales classiques qui serviraient aux industries, mangeuses d'électricité par nécessité ;

- Contrats individuels surdimensionnés pour les propriétaires de maisons, notamment lorsqu'ils répondent à la publicité en faveur du « tout-électrique » ;

- Reconversion à l'électricité de consommateurs se chauffant au charbon, au « fioule », etc., avec l'appât d'une énergie douce dite « pompe à chaleur Perche » vantée par EDF ;

- Problèmes de production d'électricité aux centrales de Cordemais et Cheviré ;

- Non-utilisation des frigorifiques du terminal méthanier de Montoir et de la raffinerie de Donges ;

- Pannes de courant voulant apporter la démonstration que la péninsule bretonne est déficitaire en énergie ;

- Silence sur la proposition d'un débat public ; silence également sur les travaux de scientifiques opposés au nucléaire et qui peuvent en parler en connaissance de cause ;

- Une propagande démesurée se montant en 1983 à 400 millions de francs, somme supérieure au budget recherche de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

M. Boiteux et ses courtisans jouent un rôle plus que suspect qui ne ressemble pas à une gestion libérée des appétits de profits maximum. Ils agitent la sacro-sainte « indépendance nationale ». Ils se moquent du monde. Et FRAMATOME alors ? Et les fournisseurs d'uranium enrichi pour compléter les besoins de la France ? Et les emprunts EDF à l'étranger ?



Il faut savoir qu'EDF a emprunté début 1984, 120 millions de dollars à l'Arabie Saoudite. Et que cet emprunt est une part importante du déficit des paiements de la France.

Que les militants du PCF et de la CGT en ont plein la bouche de cette illusoire « indépendance nationale », cela montre une méconnaissance totale des magouilles du lobby électro-nucléaire qui n'est pas plus nationaliste français que ceux qui investissent à l'étranger aux dépens des travailleurs en chômage sur le territoire de l'hexagone. La passivité et l'ignorance dues à une diffusion orientée de l'information entraînent trop de saletés au-dessus de nos têtes. Que l'on n'affirme pas que l'UDB est contre l'industrialisation dans les 5 départements de la péninsule bretonne, j'invite les lecteurs à lire le *P.B.* d'octobre 84.

Pour l'exportation...

Toute notre histoire — non enseignée — est jalonnée de sacrifices imposés à la population bretonne. Nous revendiquons comme réparation historique un certain égoïsme « régional » : tout un développement économique est possible si l'on veut bien admettre que la Bretagne à 5 départements n'est pas le cul-de-sac au bout de la lorgnette des stratèges parisiens mais un pays ouvert sur le monde grâce à la mer, source de richesses et par conséquent, source d'emplois.

Messieurs les détenteurs du capital et messieurs les pro-nucléaire, si vous êtes réellement décidés à rompre avec cette espèce de fatalité qui pèse sur la péninsule bretonne dans laquelle vous vivez, une nouvelle diffusée par le journal *Ouest-France* du 16 novembre dernier, devrait vous écœurer : EDF va doubler ses exportations d'électricité : 24 milliards en 1984. Elles pourront atteindre 40 milliards de KWH en 1990. Alors Le Carnet et ses nombreux emplois, que deviennent-ils ?

REGIONALISATION



Le stand U.D.B. à Derval (juin 1984).

• LOIRE-ATLANTIQUE

L'avenir de notre vraie « région » viendra-t-il de la France du passé ??

« La France de toujours, la Région de demain ». Cet aphorisme est inscrit sur de grands panneaux publicitaires. Si cette affirmation était évidente, on n'aurait pas besoin de dépenser des millions pour une publicité ou mieux une propagande colossale.

D'ailleurs, même à droite, certains sont d'avis qu'il est grand temps de jeter aux orties la vieille défroque jacobine. Ainsi, dans le « Journal du Dimanche » du 2 décembre dernier, Mme Marie-France Garaud persiste et signe : « Ce qu'il faut en priorité, dit-elle, c'est accrocher dans le XXI^e siècle, exister au-delà de l'hexagone (notamment en Afrique) et permettre à l'intérieur de notre pays de garder la vie et le mouvement. Pour ce faire, il faut changer nos structures politiques et, peut-être, institutionnelles. Nous vivons à la fin d'un système centralisé, jacobin, colbertiste. Ce système est arrivé à son achèvement. Il faut faire des provinces vraies, des entités historiques et géographiques avec une autonomie profonde ».

Dans une interview paru dans « Libération » du 16 juin 1984, Mme Garaud affirmait déjà : « Par le référendum sur la régionalisation qui, dans son esprit, n'était qu'une étape, de Gaulle constatait que l'Etat centralisateur, colbertiste et jacobin était parvenu à son terme, que son achèvement même le rendait sclérosé et impuissant et que, faute de pouvoir réduire les monstres administratifs qu'il avait produits, il fallait les diviser pour les démocratiser ». Il serait curieux de savoir ce que pensent les gaullistes actuels de la « déjacobinisation ». N'ont-ils pas abandonné leur maître quand il a voulu s'engager sur la voie d'une vraie rénovation ? Ne peut-on pas qualifier de bidon une étiquette qui ne correspond plus aux dernières orientations de leur chef historique ?

Si on regarde du côté de la gauche maintenant ! Où sont les promesses de Mitterrand pour une vraie décentralisation et les bonnes intentions des élus socialis-

tes concernant la réintégration de la Loire-Atlantique dans son cadre géographique naturel qui correspond aux réalités à la fois économiques et historiques ? La pieuvre jacobine les a tous neutralisés, annihilés tant il est vrai qu'en France la technocratie a confisqué le pouvoir politique et s'est indentifiée à lui (1).

Les électeurs en ont ras le bol de cautionner un jeu truqué. Dans un récent sondage (« Le Point » du 12 novembre 1984), ceux de gauche disent sans ambages leur réprobation à l'égard de Mitterrand : « Il gouverne le cul entre deux chaises ». Il a toujours voulu ménager la droite et la gauche et finalement il mécontente tout le monde avec des demi-mesures. « C'est du demi-ton ; c'est un caméléon ». « On n'arrive plus à comprendre ; on ne sait plus où on en est ». « Un pas en avant, deux pas en arrière ». Il a pensé que la gauche lui était acquise et que, par conséquent, on pouvait la balloter ».

Il n'est pas étonnant que 40 % des jeunes de 18 à 25 ans, dans un sondage fait au moment des élections européennes, ont indiqué qu'ils voteraient pour les petites listes. Comment ne seraient-ils pas dégoûtés par le cirque des grands partis ?

L'Union démocratique bretonne ne veut pas œuvrer dans le « bidon » parce qu'elle est persuadée qu'il ne peut y avoir de politique efficace et durable que dans le respect de la vérité. C'est pour cela qu'elle travaille sans relâche pour une vraie démocratie, dans une vraie région, la vraie Bretagne avec ses cinq départements, seule capable d'assurer à tous ses enfants de vrais emplois.

André ROLLAND

(1) On en arrive à ce paradoxe incroyable : la gauche hexagonale s'accommode sans crise de conscience des avantages politiques croissants qu'accumulent la droite et son leader Olivier Guichard, en utilisant au maximum le tremplin territorial qu'ils se sont taillé à leur mesure dans la foulée de leurs semblables, Pétain et Debré.

• BREST :

Lettre ouverte d'un scientifique de l'université de Haute-Bretagne (sciences et techniques) au maire de Brest (R.P.R.)

Ayant pris connaissance de l'intérêt que vous manifestez pour l'enseignement de l'informatique à Brest, je me permets de vous écrire pour vous faire part de quelques problèmes qui me sont apparus, en tant que responsable de la commission « Enseignement et Pédagogie » de la Faculté des Sciences et des Techniques et en tant que responsable de la Commission de réforme des premiers cycles. Je me permets de rendre ma lettre publique parce que le sujet me paraît devoir intéresser nombre de nos concitoyens.

Il est certain que l'informatique prendra de plus en plus d'importance dans la vie courante des Français et dans la vie professionnelle de la plupart d'entre eux. Il ne serait donc pas sérieux de définir les formations qualifiantes de demain sans y inclure une initiation solide à l'informatique. Il ne suffit toutefois pas de prévoir, dans tel ou tel cursus d'enseignement, les cours, travaux dirigés et travaux pratiques qui paraissent devoir s'imposer. Encore faut-il être à même de dispenser ensuite les enseignements prévus. Pour cela, il faut disposer du matériel et des enseignants nécessaires.

Ce n'est de toute évidence pas le cas dans notre établissement. Plusieurs groupes d'étudiants ne reçoivent actuellement, que grâce à des prouesses acrobatiques, l'enseignement d'informatique prévu dans nos maquettes de 1^{er} cycle, enseignement qui ne saurait d'ailleurs suffire aux besoins du futur. Nous avons envisagé, dans le cadre des premiers cycles « renouvelés » que nous allons mettre en place dès la rentrée prochaine, de demander à tous les étudiants de suivre au moins deux unités de valeur d'informatique, ce qui nous paraissait être le minimum exigible. Faute de locaux, faute de matériel, faute d'enseignants, nous allons sans doute être obligés de renoncer à cet objectif.

Votre municipalité vient de mettre en place un institut de formation de haut

niveau, lequel a accueilli, je crois, 13 personnes à la rentrée d'octobre. Vous avez consacré des sommes très importantes - il me semble avoir lu quelque part qu'il s'agissait d'un milliard d'anciens francs - à cette nouvelle école. Vous avez, par contre, refusé à ce même budget primitif 84 les 30 millions d'anciens francs que la faculté des sciences demandait pour conforter ses enseignements d'informatique.

Je ne doute pas de l'intérêt de l'institut créé, je pense cependant qu'il serait également souhaitable de se préoccuper de la formation reçue en informatique par les 750 étudiants qui ont choisi Brest pour commencer leurs études scientifiques universitaires.

L'enseignement supérieur n'est certes pas théoriquement de la responsabilité des collectivités locales, mais de celle de l'Etat. Le fait est, cependant, que la municipalité de Brest s'intéresse à certaines formations supérieures et les aide. Il serait, je pense, également très important qu'elle accorde son appui financier à la faculté des sciences pour développer et améliorer l'enseignement qu'elle assurera dans l'avenir en informatique.

La campagne promotionnelle lancée par la ville de Brest, centrée pour le moment en grande partie sur son université, nous amènera sans doute à la rentrée 1985 un afflux supplémentaire d'étudiants. L'Université de Bretagne Occidentale dispense des enseignements de bon niveau. Sa recherche est, dans plusieurs secteurs, actuellement « en pointe ». C'est l'un des atouts de la région. Elle ne sera toutefois pas à même de remplir son rôle dans l'avenir, si un soutien financier suffisant, destiné à compléter son équipement pédagogique, ne lui est pas apporté.

Il semblerait d'ailleurs illogique que la municipalité, après avoir suscité des candidatures d'étudiants par sa campagne de presse, ne contribue pas à nous permettre de faire front aux obligations nouvelles ainsi provoquées.

J. ROSMORDUC
maître assistant

• LORIENT :

Renault baisse ses commandes à la S.B.F.M.

Au lendemain de la nomination du nouveau directeur de la Régie Renault, on a appris que la Société bretonne de fonderie et de mécanique (SBFM), de Lorient - 1.396 salariés - devait limiter sa production pour Renault à 220 tonnes par jour, au lieu de la porter à 250 tonnes, comme prévu, ce qui aurait permis des embauches (environ 255). Joël Guégan (adjoint au maire de Lorient) et Yannick Quenéhervé, ont aussitôt écrit au Premier ministre pour lui présenter les incidences de cette décision et demander s'il s'agit d'un transfert de production vers d'autres régions de France ou d'Europe ; pour signaler aussi que cette mesure de la Régie fait peser de lourdes menaces sur la situation financière de l'entreprise. La SBFM est le deuxième employeur industriel de la région lorientaise.

Demandes d'emploi

J.H., 42 ans, marié, deux enfants, formation INFAC, CAPASE, DECEP, 12 ans exp. professionnelle, 5 ans direction librairie, recherche poste à responsabilités, secteur social, culturel, tourisme social ou autre. Faire offre en tél. : (16-84) 37.29.82. Libre juin, juillet 85. Secteur Saint-Brieuc.

31 ans, marié, 2 enfants, technicien-dessinateur, employé mairie du Havre, CHERCHE emploi surveillant de travaux dans commune, 22, 29, 56. Ecrire à Jean-François Caradec, 59 rue d'Estimaerville, 76600 Le Havre. Etudierait toute proposition même de nature différente.

Jeune homme, 21 ans, célibataire, stagiaire en horticulture, quatre branches, arboriculture fruitier, d'ornement, floriculture, jardin espaces verts, diplôme niveau CAPA, RE-CHERCHE un emploi sur la Bretagne, tél. 97-22.17.27.

Offre

CHERCHE agent commercial(e), secteur constructions de maisons individuelles et produits liés à la maison, pour le Morbihan. Résidence souhaitée : Vannes ou Lorient. Expérience sérieuse confirmée souhaitée, mais débutant(e) accepté(e). Véhicule personnel. Téléphone indispensable. Formation assurée. Envoyer dossier de présentation avec photo. Préciser si bretonnant, à Jacques L'Héritier, 71 route des Fréchets, 44600 Saint-Nazaire.

cune ou une ou lieu de deux. Beaucoup d'étudiants qui voulaient s'initier aux langues et civilisations celtiques ne le peuvent plus.

Des actions sont en cours, menées par enseignants et étudiants, en relation avec d'autres sections menacées. Un stand-information a été ouvert dans le grand hall de l'UHB. On peut envoyer son soutien aux étudiants de la section de celtique, Kevrenn Celtiek, Skol Veur Breizh Uhel, 6 bali Gaston Berger, 35000 Rennes, Roazhon.

LE CAFÉ DES MOUETTES

Numéro un en BIERES-WHISKIES

Port de commerce 29200 BREST - Tél. 44.33.21



NOUVELLE CALEDONIE (1)

INTERVIEW : Octave Togna et Hnalaine Ureguei (FLNKS) :

« Nous refusons d'être les Indiens du Pacifique »

■ Les médias ont beaucoup parlé de la Nouvelle-Calédonie ; très peu ont dit qu'elle est toujours en 1984 une colonie française... Pouvez-vous évoquer le fait colonial en Nouvelle-Calédonie ?

Le fait colonial est patent dans ce territoire situé à 20.000 km de la France où flotte le drapeau français. Il est inscrit dans la réalité concrète du pays ; c'est la minorisation du peuple kanak dans son propre pays, après 131 ans de présence française. Cette situation, qui existe depuis 10 à 15 ans, est la conséquence de différents facteurs conjugués : le génocide, les décisions de l'administration coloniale de faire venir une immigration massive pour « noyer » le peuple kanak et toute velléité séparatiste. Elle a voulu faire basculer l'arithmétique en faveur du système colonial et de son maintien...

Le fait colonial est patent dans le système économique, système de domination à l'encontre du peuple kanak. Celui-ci est complètement marginalisé, à tel point que l'économie de ce pays et ses services administratifs pourraient fonctionner sans qu'un seul Kanak soit salarié dans le secteur privé ou le secteur public ! Il est remarquable que très peu de Kanaks occupent des postes de responsabilité dans certains secteurs privilégiés de formation, comme l'enseignement, pourtant viviers du néo-colonialisme... Dans le secondaire, on compte aujourd'hui en tout et pour tout cinq enseignants kanaks, 0,5 à 1 % du corps enseignant ; dans le primaire, les chiffres sont moins abrupts. Dans la haute administration, il n'y a qu'un seul cadre kanak ; à un échelon plus bas, trois chefs de service kanaks, un seul magistrat kanak (depuis six mois). Pas de médecin kanak, pas d'ingénieur kanak. La société « Le Nickel » emploie une dizaine de Kanaks dans la maîtrise et un cadre kanak. Le fait colonial est patent dans le régime foncier. Il existe le domaine des colons, celui des réserves et le territoire domanial. Or, moins de 1.000 colons possèdent près de 400.000 ha de terres et 60.000 Kanaks ont la jouissance de 160.000 ha seulement. Avant la réforme foncière, Jacques Lafleur, leader de la droite coloniale, détenait, à lui seul, 50.000 ha de terres : c'était le premier propriétaire foncier de France ! Quant aux terres attribuées aux Kanaks, les réserves, elles sont les plus ingrates... Il n'y a pas eu de mise en valeur des terres de la part des colons qui ont tout polarisé sur l'élevage extensif et n'ont jamais mis les terres en jachère. D'où un dépérissement général des terres...

La Vérité au Service du Peuple

L'AVENIR

Calédonien

Directeur de la publication
Général PANTA
10, rue Gambetta
1^{re} Vallée du Ti
Nouméa - Tél 27 25 99
CCP Nouméa 10-40 N



Un Peuple n'a que ce qu'il mérite
et il n'obtient que ce pour quoi il se bat

N° 912
8 juin 1984
Hebdomadaire gratuit

ROCH PIDJOT, DÉPUTÉ DE L'UNION CALÉDONNIENNE
SEMBLE... DÉMISSI...

« L'avenir calédonien », journal des indépendantistes, 10 rue Gambetta, Nouméa. C'est le principal mouvement de la gauche calédonienne, celui de M. Tjibaou.

■ Et les anciens colons d'Algérie ?

Après la crise du nickel, ils sont venus à l'agriculture, se lançant dans de petits programmes de mise en valeur — unités de fleurs, d'agrumes —, à la périphérie de Nouméa, et qui rapportent beaucoup d'argent...

■ Pouvez-vous préciser ce que sont les réserves ?

La majorité des Kanaks sont agriculteurs et 70 % vivent dans les réserves. Car elles existent toujours. C'est une réalité coloniale. Les Kanaks ont la jouissance de la terre des réserves, qui, juridiquement, appartient à l'Etat français. Au sein de la réserve, il y a la structure de la tribu qui partage la terre. L'exploitation se fait pour les besoins de la tribu. Il y a peu d'exploitations marchandes... On commence tout juste des « opérations café »...

Sur le plan économique, il y a une partition de fait. Les colons ont fait venir la main-d'œuvre de l'extérieur, de Wallis, d'Indonésie... Il y a 5 ou 6 ans, ils ont pioché dans la main-d'œuvre du Vanuatu, et l'ont fait venir par bateaux entiers, comme les négriers... ; ces gens touchaient 1.000 F Pacifique par mois — 500 F environ. Les colons prétendent que les Kanaks sont des « instables », des « fainéants », « incapables de prendre des responsabilités »... Des « bons sauvages », mais dès qu'on élève un peu la voix, ils nous appellent des « terroristes » !

Cependant la réserve a eu un effet bénéfique : elle a permis la survie de la société kanake. C'est le paradoxe de la colonisation : la réserve a marginalisé le peuple kanak, mais elle lui a permis de s'organiser. Les 25.000 Caldoches disent : nous avons mis en valeur le pays, nous avons créé les routes, les hôpitaux. Cela est faux. Ce sont les Kanaks qui ont bâti tout cela. Sous le régime de l'Indigénat, il existait l'impôt de capitation — les vieux ont connu cela —. Le syndicat passait dans la tribu, rassemblait 10 à 20 Kanaks, qui devaient travailler chez les colons, sans salaire, et sous les coups de nerf de bœuf !

La terre est importante pour la société kanake. Chaque nom d'individu est rattaché à la terre. En 1878, beaucoup de Kanaks ont été massivement chassés de leurs terres et déplacés dans d'autres endroits. Ils savent toujours qu'ils sont de tel ou tel endroit, leur terre d'origine. La référence est précise et vivace après plusieurs générations : on n'est pas chez soi n'importe où. La conception de la propriété est différente aussi. En Europe, la terre, c'est une valeur marchande. En pays kanak, la terre fait partie de nous-mêmes ; son aspect économique est secondaire. C'est une question d'identité nationale. La terre permet à chaque Kanak de se situer dans la structure sociale kanake. Voilà pourquoi la terre fait partie de la revendication politique. Nous sommes conscients qu'elle est aussi un outil économique, qu'elle peut enrichir le pays. Une prise de conscience se fait peu à peu. Auparavant, il y avait un système de troc, les notions économiques n'existaient pas...

■ Et les aspects culturels ?

En pays kanak, trente langues sont encore vivantes. Toutes sont interdites de publication et d'enseignement. Avec l'émergence du mouvement indépendantiste, apparaissent des revendications culturelles, pour la réhabilitation des langues, des cultures, de l'histoire, des arts. Le fondement idéologique du mouvement indépendantiste c'est de réaffirmer de manière vivante la prééminence des valeurs culturelles kanakes en pays kanak. Les enfants apprennent l'histoire de France à l'école... et l'histoire de leur pays se fait à la maison par tradition orale.

■ Au plan politique, que s'est-il passé depuis mai 81 en Nouvelle-Calédonie ?

En 1977, le FULK (Front Uni de Libération Kanake), le PALIKA (Parti de Libération Kanake), le Parti socialiste calédonien, tous trois indépendantistes ont été rejoints par l'Union Calédonienne. Le Front indépendantiste s'est mis en place, avec également l'UPM (Union Progressiste Calédonienne). En 1979, après la dissolution de l'Assemblée territoriale, le Front indépendantiste a obtenu 14 sièges sur 36, sur une plate-forme indépendantiste. Pour la première fois, il y avait un tel regroupement sur une plate-forme commune. La droite était au pouvoir en France et nos revendications passaient mal, malgré quelques ouvertures avec la mise en place de la réforme foncière de Dijoud. Nous avons envoyé une mission à l'ONU et, de passage en France sur le chemin de retour, elle a rencontré le Parti socialiste et le Parti communiste. L'un comme l'autre, se sont engagés clairement sur le droit légitime du peuple kanak à l'autodétermination dans des communiqués avec nous. F. Mitterrand a fait plusieurs interventions en faveur du peuple kanak à l'Assemblée nationale. En 1981, nous avons soutenu Mitterrand et après mai 1981, nous lui avons rappelé ses engagements. Trois délégations sont venues successivement, dont l'une avec Pierre Declercq. Puis Emmanuelli est venu, a fait des déclarations... mais il n'y a pas eu suite. Quand Lemoine est arrivé, ça commençait à s'impatier en Nouvelle-Calédonie. Il a tenu un autre langage jusqu'à proposer la réunion de Nainville-Roches en juillet 83, rassemblant des représentants des différents partis. Notre délégation avait pour mission d'y faire reconnaître le droit à l'indépendance du peuple kanak, de définir la date de l'indépendance, de proposer une réforme du corps électoral avant les élections. Bilan : le droit inné à l'indépendance a été reconnu, pas de réforme électorale, pas de date fixée... Et Lemoine a proposé un nouveau statut rejeté fin 83 par l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie, par la droite et par nous. Nous avons, quant à nous, proposé un nouveau statut et un projet de réforme électorale ; notre député Roch Pidjot les a proposés à discussion à l'Assemblée nationale. Rejeté. Il a proposé 28 amendements au



Le maire de Chartres, également secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, édite un bulletin municipal, « Notre ville ». Dans le numéro de juillet, il apparaît, tel un gouverneur colonial d'une France où le soleil ne se couche jamais...



projet Lemoine. Rejetés. Le statut Lemoine a été voté fin mai 84 par le PS et le PCF, le PCF estimant qu'il était un « pas en avant ».

Ce statut signifie la disparition de notre peuple, non pas en tant qu'individu, mais en tant que peuple. Nous refusons d'être les Indiens du Pacifique. Le statut organise la reconnaissance légale de la position minoritaire des kanaks à l'in-

térieur du pays et confie leur avenir à un ensemble de communautés étrangères à la terre kanak. Le grand danger du statut Lemoine, c'est le comité « Etat-Territoire » - formé par moitié du gouvernement, par moitié du territoire proportionnellement aux élus à l'Assemblée territoriale. Nous serions, du coup, 1/5 à l'intérieur du comité « Etat-Territoire » ! Et on nous a demandé de donner la bénédiction à un processus qui va nous détruire en tant que peuple ! Voilà pourquoi nous avons mis en place le boycott des élections du 18 novembre dernier.

Le statut Lemoine nous laisse le choix entre le maintien du statut colonial actuel - appelé pudiquement statut évolutif - et une indépendance à la rhodésienne. Dans le statut, le contrôle de l'immigration échappe au territoire... et il paraît clair qu'allait être favorisée l'immigration de dizaines de milliers de personnes, notamment en provenance de la Réunion, où la grande masse des gens se lèvent avec la faim et se couchent avec la faim. Etant donné l'importance stratégique du Pacifique, le gouvernement français aurait fait d'une pierre deux coups. Ce calcul subtil allait inscrire la disparition du peuple kanak de manière irréversible.

■ Quelles sont vos propositions ?

Notre position est claire. Nous demandons l'exercice du droit à l'autodétermination. A partir de là, une fois acquise l'indépendance, les autres communautés auront à se positionner par rapport au peuple kanak. Ou bien, les membres de ces communautés adoptent la nationalité kanak et adoptent la Constitution et les règles du pays. Ou bien, ils sont des citoyens étrangers à l'intérieur du Kanaky. S'ils ne sont d'accord avec aucune de ces formules, ils s'en vont. Nous n'inventons rien, cela se pratique ainsi dans tous les pays. Nous ne demandons pas l'exclusion des gens ; nous leur demandons de se positionner. Des Européens, des Tahitiens, des Wallisiens militent avec nous ; ils ont fait leur choix.

Edgard Pisani a posé des questions. Elles sont intéressantes, mais les réponses sont déjà connues ; et dans deux mois, nous risquons de nous retrouver dans la même situation. Voilà pourquoi nous sommes très inquiets. Le gouvernement doit adopter une position claire. Jusqu'ici sa stratégie a été d'éviter l'affrontement entre communautés... Cette démarche a conduit à un échec... et à douze morts kanaks...

Il existe une confusion savamment entretenue par la droite, les médias, et aussi le gouvernement entre la phase d'autodétermination et le processus général de décolonisation. En ce qui concerne l'autodétermination, il y a jonction entre nos revendications, la morale... et la Constitution française, puisqu'il y est stipulé, par l'article 75, que le peuple kanak est un peuple colonisé, ayant droit à revendiquer l'autodétermination.

ECONOMIE

1) Une colonie

On ne parle actuellement que de préservation des intérêts de la France en Nouvelle-Calédonie et dans cette région du monde. Pour l'Etat français, l'enjeu est double, stratégique, car il semble important d'être présent au bord d'une route maritime par laquelle passe une part non négligeable du commerce mondial. Economique, avec d'une part, le contrôle des fonds marins « bordant » la Nouvelle-Calédonie (riches en « nodules polymétalliques »), d'autre part le contrôle de la production de nickel. C'est l'enjeu économique, et plus particulièrement le nickel, que nous aborderons ici.

Grande comme la moitié de la Bretagne, située à 1.500 km de l'Australie, à 3.000 km de Tahiti, à 10.000 des Etats-Unis, l'île est à 20.000 km de la France. Sur les 140.000 habitants de l'île, 60.000 sont kanaks (42,8 %), 50.000 sont Européens (35,7 %), 17.500 Wallisiens et Tahitiens (12,5 %), d'autres groupes asiatiques d'immigrés sont 12.500 (9 %). Les Kanaks vivent à Nouméa et, pour 54 % d'entre eux, dans les réserves.

Y.F.

A) UN LOURD PASSE COLONIAL

Depuis plusieurs semaines, les heurts entre communautés kanak et européenne en Nouvelle-Calédonie, ont fait la une de l'actualité et nous ont rappelé que la France a encore des colonies alors que les autres ex-puissances coloniales ont progressivement abandonné depuis la seconde guerre mondiale. Puisque certains personnages politiques et militaires n'ont toujours pas avalé les pilules indochinoises et algériennes, on peut se demander s'ils ne céderaient pas à la tentation de « remettre ça » à une échelle plus réduite pour être sûrs d'en sortir en héros. Le Pen dit certainement tout haut ce que d'autres pensent tout bas : « *Devant les barrages canaques, on donne trois coups de botte, on manœuvre les culasses, on arme les fusils et on avance...* ».

La situation dramatique que connaît la Nouvelle-Calédonie aujourd'hui, et davantage encore le peuple kanak, est le résultat prévisible et inéluctable du processus de colonisation engagé dans l'île depuis 140 ans.

Le processus de colonisation s'est engagé par l'arrivée dans le nord de l'île en 1843 d'une mission catholique. En novembre 1850, le massacre de marins français par des indigènes est l'occasion pour la toute jeune II^e République de prendre possession de l'île sous la direction d'un contre-amiral, Febvrier-Despointes. Rattachée en 1853 aux Etablissements français d'Océanie, la Nouvelle-Calédonie est promue (!) colonie autonome en 1860. La mise en valeur, l'exploitation de l'île débute réellement après la découverte du nickel en 1864 par un colon. La colonie pénitenciaire est fondée en 1871 : des « communards » y sont déportés et, par la suite, des détenus de tout acabit. Dès 1868, les réserves indigènes sont mises en place : les Kanaks y sont regroupés progressivement au fil des révoltes, de 1861 à 1917. Toutes sont

La Nouvelle-Calédonie

durement réprimées : celle de 1878 fait 1.200 morts parmi les Kanaks et 200 parmi les blancs. Mais la mission civilisatrice de la France est en œuvre : les Kanaks subissent à la fois la violence des armes et la destruction progressive de leur identité en tant que peuple et en tant qu'hommes.

L'application du programme agricole de 1894 permet aux colons français de se rendre maîtres des terres cultivables de l'île, les autochtones recevant en contrepartie et généreusement, alcool et tabac. Découlant de la mise en place de ce programme, l'immigration massive dès 1896, de travailleurs javanais, hindous, tonkinois... fortement encouragée par les Français, contribue à « minoriser » le peuple kanak. Durant la première moitié du XX^e siècle, le colonialisme accroît son emprise sur l'île et organise celle-ci en fonction des impératifs du capitalisme français sur le plan économique et social, mais aussi sur le plan culturel, pour peu qu'un tel adjectif soit approprié en de telles circonstances : la négation voire la répression des revendications kanaks est de règle.

Une évolution difficile

Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que le contexte international (décolonisation), les difficultés internes de la métropole (reconstruction, crises politiques, guerres coloniales...), et les revendications kanaks conduisent à une évolution lente et contrôlée de la situation de l'île : en 1952, les Kanaks obtiennent le droit de vote ainsi que l'accès à l'instruction scolaire au-delà du premier cycle.

La loi-cadre Defferre instaure en 1956 un statut d'autonomie interne (Territoire d'Outre-Mer), statut remis en cause en 1963 par les lois Billotte. Si durant ces années la population kanak est tentée de « jouer le jeu » de l'intégration dans le respect de son identité, le recul de la France en 1963 contribue à lui faire prendre conscience que la reconnaissance de ses droits passe peut-être par d'autres voies. Cette prise de conscience et l'organisation de la lutte pour l'autodétermination débouche en 1975-76 sur un statut d'autonomie de gestion et l'élaboration d'une réforme foncière. Cette réforme actuellement en cours d'application, a pour objectif de redistribuer sur une période de dix ans, 100.000 à 150.000 ha de terres viables aux exploitants mélanésiens (qui en revendiquent 270.000 ha). La situation de ces derniers mois semble démontrer que les réformes passent peu et mal. Les propriétaires européens déclarent que les Kanaks ne peuvent ni ne veulent mettre en valeur les terres qui leur sont redistribuées, d'où, selon eux, l'inutilité de la réforme. Mais il est permis de s'interroger sur les conditions dont ont bénéficié les agriculteurs kanaks, l'encouragement matériel et financier qu'ils ont ou non reçu et enfin sur la part de décision qui leur est revenue lors de l'élaboration et de l'application de cette réforme.

Si le colonialisme a engendré un certain dynamisme de l'économie locale, les retombées ont servi davantage à renforcer la puissance des notables coloniaux, et de quelques autochtones convertis, qu'à améliorer la condition des populations kanaks. La vie agricole et industrielle est dominée par les colons et les groupes financiers français et étrangers, le commerce local et les services étant partagés entre les Français et les communautés immigrées.

Cela ne veut pas dire qu'il y ait exclusion des autres communautés et que nous combattons les droits légitimes de ces autres communautés. Nous disons que les minorités immigrées, colonisées par l'Etat français et amenées en Nouvelle-Calédonie à titre de main-d'œuvre ont fait l'expansion économique du pays, l'ont payée au prix des larmes, de la sueur et du sang ; elles doivent trouver leur compte dans l'autodétermination du peuple kanak. Les travailleurs wallisiens sont liés à la libération du peuple kanak ; la libération du peuple kanak doit entraîner leur libération. Ils participent de la domination à l'encontre du peuple kanak mais sont aussi victimes ; ils sont amenés en fait à jouer un rôle contre nous et fondamentalement contre leurs propres intérêts. Il y a le chantage, la peur, les pesanteurs coloniales. Les Wallisiens sont deux fois plus nombreux ici qu'à Wallis ; s'ils y retournent c'est le chaos économique et ils ont peur des Kanaks car on leur a dit que nous allons chasser demain. Or, demain, nous allons formellement reconnaître le droit de ces populations à vivre en pays kanak.

On nous propose un plébiscite « un homme, une voix » alors qu'il y a « un colonisateur, un colonisé ». Il n'y a pas de démocratie possible en situation coloniale. Nous avons fait d'énormes concessions avec la notion de « victimes de l'histoire », intégrant les personnes nées en Calédonie et dont l'un des parents y est né. C'était même quasi suicidaire ! Nous avons voulu marquer notre esprit d'ouverture. En face, il n'y a eu aucune concession.



Imaginez quatre gangsters qui s'installent dans une maison, pillent le frigidaire, utilisent le lit et qui, au bout d'une année demandent de normaliser la situation avec les occupants d'origine par un vote pour savoir à qui appartient la maison. Voilà ce qui se passe en Calédonie...

D'après les propos recueillis par Camille GRANOT
« Le Travailleur, n° 23 »

Dans l'agriculture par exemple, le peuple kanak se situe aussi au dernier rang de la hiérarchie des possédants.

Autre facteur de tension sociale : le chômage qui sévit bien plus gravement qu'en métropole. Alors qu'en 1983 le pourcentage de chômeurs par rapport à la population active s'élevait à 9,4 % en Bretagne et 8 % en France, la Nouvelle-Calédonie connaissait déjà en 1981 un taux de 15 % et un taux de 20 % en 1982 ! Si ces chiffres qui ne datent pas de la même année ne sont certes pas comparables entre eux, ils permettent tout de même de se faire une idée du contexte dans lequel il convient de replacer les événements actuels et de l'ampleur de la crise économique dans l'île. L'activité minière est en régression (les exportations de nickel constituent encore 95 % des exportations de l'île) et donc ne sera pas créatrice d'emplois sans un changement de politique économique radical.

B) LES INSTITUTIONS

Qui serait en mesure de modifier les orientations politiques, économiques et sociales en Nouvelle-Calédonie ? Dans l'état actuel des choses, personne. Personne, parce qu'aucun des partis qui détiennent les leviers du pouvoir local n'exprime la volonté politique de prendre en compte la réalité des problèmes kanaks. La coalition des mouvements indépendantistes et socialistes de libération kanak est dans les faits « démocratiquement » tenue à l'écart des instances qui légifèrent et exécutent : les élections locales sont là pour « légitimer » pleinement le pouvoir en place dans l'intérêt des conservateurs coloniaux et de leurs associés.

L'île, nous l'avons dit, relève du statut de Territoire d'Outre-Mer. Elle est donc dotée d'un gouvernement local auprès duquel la France est représentée par la personne d'un haut commissaire de la République, en l'occurrence M. Pisani, qui a succédé en décembre dernier à M. Roynette. L'assemblée territoriale chargée de délibérer sur les affaires locales est constituée de 36 membres élus pour 5 ans au suffrage universel. Le président en exercice est M. Lèques (RPCR). Le conseil de gouvernement, organe exécutif, se compose de sept membres issus de l'Assemblée territoriale, auxquels s'ajoute le président du gouvernement, chef du territoire : c'est actuellement M. Dick Ukeiwé qui détient ces fonctions. La Nouvelle-Calédonie est représentée au Parlement à Paris par deux députés (MM. Jacques Lafleur, RPCR, et Roch Pidjot, indépendantiste) et un sénateur (M. Dick Ukeiwé, RPCR). On peut noter aussi que le maire de Nouméa est M. Laroque, RPCR.

La vie politique est donc largement dominée par le RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République), conduit par J. Lafleur. Ce parti, succursale du RPR, est composé de cinq mouvements libéraux et démocrates-chrétiens qui se sont rassemblés en 1978 sous la bannière RPCR. Il en est de même pour l'UDFC (Union pour la démocratie française en Calédonie) qui regroupe depuis 1979 deux mouvements libéraux. La gauche néo-calédonienne est une coalition d'une douzaine de mouvements nationalistes et socialistes regroupés avant 1982 en deux formations : le Front Indépendantiste et la Fédération pour une Nouvelle Société Calédonienne (FNSC). Ces deux partis ont depuis lors fusionné. Le FLNKS est aujourd'hui l'expression d'une gauche unie, nationaliste et socialiste. M. J.M. Tjibaou, son leader, appartient au mouvement Union Calédonienne, principal mouvement de l'ex-Front Indépendantiste.

F.K.

DOCUMENT

Une politique colonialiste avouée

On lira ci-dessous un extrait de la lettre adressée le 19 juillet 1972 par M. Messmer, alors Premier ministre, à J.F. Deniau, secrétaire d'Etat aux D.O.M.-T.O.M. :

« La Nouvelle Calédonie, colonie de peuplement, bien que vouée à la bigarrure multiraciale, est probablement le dernier territoire tropical non indépendant au monde où un pays développé puisse faire émigrer ses ressortissants ».

Il faut donc saisir cette chance ultime de créer un pays francophone supplémentaire. La présence française en Calédonie ne peut être menacée sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste de populations autochtones appuyées par quelques alliés éventuels dans d'autres communautés ethniques venant du Pacifique ».

« A court et à moyen terme, l'immigration massive de citoyens français métropolitains ou originaires des départements d'Outre-Mer (Réunion), devrait permettre d'éviter ce danger, en maintenant et en améliorant le rapport numérique des communautés ».

« A long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire. Il va de soi qu'on n'obtiendra aucun effet démographique à long terme sans immigration systématique de femmes et d'enfants ».

« Afin de corriger le déséquilibre des sexes dans la population non autochtone, il conviendrait sans doute de faire réserver des emplois aux immigrants dans les entreprises privées. Le principe idéal serait que tout emploi pouvant être occupé par une femme soit réservé aux femmes (secrétariat, commerce, mécanographie) ».

« Sans qu'il soit besoin de textes, l'administration peut y veiller ».

« Les conditions sont réunies pour que la Calédonie soit dans vingt ans un petit territoire français prospère comparable au Luxembourg et représentant évidemment, dans le vide du Pacifique, bien plus que le Luxembourg en Europe ».

« Le succès de cette entreprise indispensable au maintien de positions françaises à l'est de Suez dépend, entre autres conditions, de notre aptitude à réussir enfin, après tant d'échecs dans notre histoire, une opération de peuplement Outre-Mer ».

Démonstration est faite de l'existence de la politique coloniale de la France vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie. Politique publiquement inavouée mais profondément ancrée. Le contraste entre le manque total d'ambiguïté des propos de Pierre Messmer et les dénégations de la droite face aux accusations qui lui sont faites concernant sa politique est saisissant.

Ceci porte un nom : l'hypocrisie.

C) SPOILIATION ET « POLITIQUE » FONCIÈRE

En 1867, la France a établi en Nouvelle-Calédonie le système de la réserve pour les Kanaks. Les décrets - quelle mansuétude ! - reconnaissent que ces terres (les réserves) constituent une propriété non transférable à l'Etat français, sauf dans un cas bien sûr : si on découvre sur ces terres des minerais, la France en devient propriétaire.

Aujourd'hui, quelles sont dans la superficie totale du territoire, les parts respectives des réserves autochtones et des propriétés rurales non mélanésiennes ?

On observe les caractéristiques suivantes (1) :

- Sur l'ensemble du territoire, la part des réserves autochtones n'atteint pas 20 % (pour 43 % de la population totale et 91 % de la population agricole).

- Il n'y a que dans les îles secondaires que les réserves occupent l'essentiel du territoire (Loyauté, Belep, Ile des Pins).

- Sur la Grande Terre, les réserves autochtones ne représentent que 10 % de la superficie !

- Les surfaces des réserves sont toujours réduites et dispersées à la différence de celles des propriétés rurales non autochtones qui sont vastes et contiguës.

Une politique d'immigration efficace

En même temps qu'apparaissait dans les années 60 une prise de conscience du peuple kanak de sa situation, l'Etat français comprit qu'il fallait mettre en œuvre une politique d'immigration volontariste pour la Nouvelle-Calédonie afin d'éviter tout risque futur de changement dans le rapport de domination existant. En un mot, il fallait inverser les proportions : que les Mélanésien deviennent minoritaires chez eux ! On y est parvenu, comme on l'a dit au début de l'article. Les Kanaks ne représentent plus que 43 % environ de la population totale. En 1853, il y avait en Nouvelle-Calédonie 80.000 Kanaks, aujourd'hui 61.700 !

Acculturer, mais pas trop

Depuis trente ans, on assiste à une accélération du déclin de la culture canaque qui coïncide avec « l'effort » d'éducation dirigé vers

Suite page 18

les Kanaks. Le système éducatif mis en place enseigne les valeurs européennes. Tout le système est français. Les programmes sont destinés à des enfants français, suivant des principes déjà expérimentés ailleurs !

Il y a dès lors nécessairement conflit entre un mode de vie traditionnel (communauté, traditions) et les exigences d'une société occidentale (individualisme, matérialisme, critères de sélection, de succès...).

Ceci explique peut-être en partie pourquoi, après 130 ans de colonialisme, seulement une dizaine de Kanaks ont un grade universitaire !

La plupart des cultures sont vivrières. Deux productions se dégagent de ce schéma : le café et le coprah (utilisé dans la fabrication des savons et des corps gras).

La production extra-agricole est composée quasi-uniquement du nickel, qui représentait ces dernières années entre 95 et 98 % des exportations. L'économie calédonienne est donc très vulnérable en cas de baisse des cours mondiaux du nickel, ce qui se produit actuellement.

L'étude des courants d'échanges entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur est significative d'un état de dépendance.



Jean-Marie Tjibaou : « Le droit à l'indépendance du peuple kanak appartient au seul peuple kanak ».

Apartheid ?

Aujourd'hui encore, la Nouvelle-Calédonie est une société clivée. Il n'est sans doute pas exagéré de dire que la France a fait du racisme un mode de fonctionnement dans ce territoire. Sur les 60.000 Kanaks, seulement 7.000 ont un emploi salarié.

Sur les 3.000 fonctionnaires du territoire (1980), on trouve seulement 18 % de Kanaks (dont 60 % de catégorie D, la plus basse). On prend ici conscience de tout le hiatus existant entre la situation réelle et le discours - ô combien dangereux il est vrai - de l'assimilation. Un dernier chiffre montre la faiblesse de l'effort d'intégration des kanaks à l'économie de leur pays : la société « Le Nickel », qui possède le quasi-monopole de l'extraction et de la transformation du nickel, ne possède dans ses effectifs que 10 % de Kanaks ! On préfère utiliser ceux-ci à d'autres tâches : quand un bateau arrive à Nouméa, on envoie chercher dans les tribus le nombre d'hommes nécessaires au déchargement ! Ceci n'est qu'un exemple révélateur.

Une économie déséquilibrée

Comment se caractérise l'économie calédonienne ? Sur trois points, nous pouvons montrer qu'il s'agit bien d'une économie de dépendance, soumise à des intérêts tantôt extérieurs au pays, tantôt contraires aux intérêts de la population autochtone : l'agriculture, la production extra-agricole, les échanges extérieurs.

L'agriculture est restée quasiment une agriculture de subsistance. Elle emploie 35 % de la population active (en majorité des kanaks (voir tableau) pour une contribution de 5 % au PNB. Seulement 2 % des terres sont cultivées (à titre de comparaison, 32 % en France).

Nous l'avons vu, « les moins bonnes années », l'exportation de nickel représente 95 % du total des exportations. Les 5 % restants concernent surtout le café et le coprah.

Population agricole selon l'ethnie (culture, élevage, forêt)

D'après le recensement INSEE 1976

ETHNIES	NOMBRE	%
Européens	881	6,7
Mélanésiens	11.979	91,0
Polynésiens	27	0,2
Wallisiens	47	0,3
Autres	235	1,8
TOTAUX	13.169	100,0

Presque tous les biens de consommation sont importés ce qui entraîne un coût de la vie anormalement élevé.

Il est clair que la Nouvelle-Calédonie reste le dernier « fleuron » colonial de la France. Pour conserver celui-ci, tous les stratagèmes, toutes les manipulations semblent possibles. Sans compter bien sûr une présence de la force armée « disproportionnée », caractéristique du colonialisme : 7.000 hommes pour 140.000 habitants, soit un soldat pour 20 habitants. Un record !

Yann FIEVET

(1) A partir de l'annuaire statistique de Nouvelle-Calédonie (1980).

LE MOIS PROCHAIN :

2. Le nickel : enjeu de l'impérialisme économique français

Apartheid

Dans l'article de Christian Guyonvarc'h, paru dans le P.B. de janvier, une inversion de paragraphe s'est produite. Le paragraphe situé au bas de la 2^e colonne de la p. 16 correspond en fait au 2^e paragraphe de la 3^e colonne, concernant les objectifs que se fixe le nouveau collectif anti-apartheid.

Les photographies de l'article et de l'interview étaient de Jean-Luc Olivry, du C.S.P.A.N.

LE PEUPLE BRETON

Mensuel - Administration, abonnements : Jean-Jacques Monnier, directeur de la publication - B.P. 301, 22304 Lannion Cedex.

Publicité, Jean Le Guellec : tél. 98-43.01.37.

Composition et impression : Imprim - 22300 Lannion

PUBLICATION

Publication inscrite à la C.P.A.P., n° 66.132. Dépôt légal : 3^e trimestre 1984.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour tout changement d'adresse, nous demandons à nos abonnés de nous écrire en joignant ou en recopiant leur dernière bande d'expédition du journal, et en joignant 5 F en timbres pour frais. Merci d'avance.

ABONNEMENTS

Ordinaire : 80 F ; de soutien : à partir de 100 F ; étranger : 95 F ; étranger par avion : 125 F. C.C.P. : 2365-76 Rennes.

**POBL
VREIZH**

porcelaines - faïences - grès
verres et cristaux - coutellerie - acier inox

Fanch GRIFFON

4, rue duquay-trouin -
29100 Douarnenez - tél. 92.18.17

cadeaux - souvenirs - listes de mariage

RESERVEZ VOS ACHATS A NOS ANNONCEURS !



TANGUY

Bois – Matériaux

LANNILIS
BREST

☎ 04.02.39
☎ 03.36.49

BOURG-BLANC
LANDERNEAU

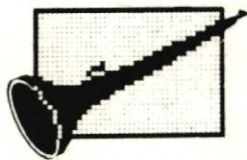
☎ 84.56.03
☎ 85.30.17

AUBERGE

LE CROAJOU-MEIN

La Croix de Pierre
29218 PLOUGONVEN
tél. (98) 72.52.55

keltia-musique



1, place au Beurre
29000 QUIMPER
TÉL. : (98) 95.45.82

DISQUES
LIVRES
ET
INSTRUMENTS
DE MUSIQUE
DES PAYS
CELTES

ENREGISTREMENTS - ÉDITIONS de DISQUES et CASSETTES

L'ARTISAN DU DÉMÉNAGEMENT

DENIS PHILIPPE



FER - MER - ROUTE
Camions capitonnés Matériels spécialisés

25, rue Evariste-Galois
29200 BREST - Tél. (98) 03.11.52

Kenober

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

17, Avenue de la Libération
QUIMPER
Tél. 90.63.33

EVIT HO LUNEDOU

Guezille OPTIC 2000

23 rue Général Lambert
29270 CARHAIX

Tél. : (98) 93.06.60

MEUBLES LOSSEC

3 magasins d'exposition

LESNEVEN

44 rue du Général de Gaulle

LE FOLGOET

Route de Lannilis

GUIPAVAS

122, Boulevard de Coatodon

**Une seule fois dans l'année
du 2 février au 18 février**

SOLDES



l'ami PEM

C'HWEVRER 1985

skanv gant kerniou hir. Ha goude eo deuet an Normanezed pounner hag ar saout diouzh Bro Fris ha me oar pere c'hoazh. Gwelet 'm eus kleuziadou gwez derw ha kistin o vont d'ober plenken (3) pe skilhou, parkou bihan o vont d'ober re vras, mais o tont er vro warlerc'h ar potaj (4), regra (5) warlerc'h ar melchon...

Gwelet 'm eus iwez ar paour kaezh saout tapet dindan barradou gwall amzer, awel walarn ha grisilh, o klask ar gwasked e korn ar parkeier, o tostaad ruz pezh a chom diouzh ar c'hleuziou, beteg a daoulin er fankigell. Ha neuse am bese truez dioute. C'hoant awalc'h am bese d'o leuskel da dremen med siwazh, an dever da genta, neketa ?

Gwelet 'm eus iwez, med da betra a servij ?... gwelet 'm eus Breizh o koll he c'horf hag un tamm mat diouzh he ene.

Gant ar chasseurien end eeun 'm eus bet d'ober alies. Lammad a reont dreiston, tremen a reont dindanon ha peurvuian e sac'h un dra bennag, pe loeren o bragou pe a botchou pe ar fusuilh hag a wechou zoken e ha an tem kuit. Ha neuse e klawan anche o vollozhin :

— Daonet 'vo kroc'hen ma ene, kozh paotr-saout brein !

Alies awalc'h e vez diframmet ma orjalenn pe di-droadet ma fost hag e choman evelse, tort ha kamm, da c'hortos ma ferc'henn.



Nann, tudou, n'eo ket ordinal (6) ur vuhez vraw ma heni. Hanv-goan dindan an amzer, sul-gouel a labourad ha nebeud a flouradenno digant an dud, kentoc'h taoliou botes ha taoliou morzhol.

Koulskoude ne vin ket displantet ken gant kerniou ar saout ne re an orneresed kennebeud rag evel ma ousoc'h sur-awalc'h n'o deus ket a gerniou ken, an darn vrasan anche da nebeutan, hes-kennet e vezout. Ma n'eo ket un druez troc'han evelse kaeradur ha defennou al loened !

Ma talc'h an traou da vont war an tu-se ne chomo ken kerniou nemed gant ar melc'houed hag an doganed ! gwir eo e vez troc'het iwez o beg d'ar yer, o lost d'ar chass ha d'ar moc'h bihan heb kontan traou all c'hoazh, ewid ar re-man d'an nebeutañ !



N'eus ket pell ez eus bet lakaet din treid houarn ha chopinou plastik. Ar vuhez vodenr petra ! Muioc'h a herzh a zo deuet din iwez a drugarez d'ar « secteur » ha setu n'eo ket braw c'hoari ganin ken. Evelkent, abaoe keid all eh eo en em gustumet al loened diouzhin. Alies a wech e welan ar saout war bennou a daoulin dirakon.

N'emaint ket o pedin doue al loened-korn, nann na gredan ket. O klask peurin kaol en tu all d'an orjalenn emaint ha war benn a daoulin e hallont astenn o fenn dindanon.

Piw en deus laret e oa sod al loened ?

Fanch PERU

Notennoù :

- 1) Volta (Alessandro), kavadenner ar pod-tredan en bloawezh 1800.
- 2) Ur pod-tredan : une pile, une batterie.
- 3) Plenken : liester ar ger planken.
- 4) Potaj : betarabes e Treger.
- 5) Regra : ray-grass.
- 6) Ordinal : ataw.

« Dour naet »

Hennezh eo talbenn ar c'hendalc'h a zo bet savet gant ar strollad « Dour ha steriou Breizh » (hag a oa APPSB araog) e Sant-Brieg d'ar 17 ha d'an 18 a vis du diwezhan.

Petra eo ar strollad-se da gentan ? Diazezet eo bet an APPSB en 1969 ewid savetein an eoged hag a oa o vond da netra e richeriu Breizh. Med buan eo deuet d'ober war-dro peb tra a sell ouzh an dour, a-bell pe a-dost. « Pa varv ar pesked, danjer a zo ewid an dud », setu e ger-stur. Hizio, gant e anv newez « Dour ha steriou Breizh », en-deus meur a bal : da gentan, kempen ha naetaat ar richeriu bihan ha bras ; goude, kaoud darempredou gant an dud di lennet, gant sindikadoù al labourerien-douar, gant kuzulioù ar besketaerien ha gant ar strolladoù a zo o tifenn an endro ; ouzhpenn, skignan a ra e mennadoù war-zu an holl, dre aozan stajou ha dre zeskin d'ar vugale pinvidigezh an dour e-barzh « skolioù ar steriou ».

Daou zevezh eo padet ar c'hendalc'h e Sant-Brieg, aozet evel ma oa ewid pemzekvet deiz-ha-bloaz ar strollad. Pinvidig eo roll an danvezioù zo bet displeget dirag daou c'hant bennag a dud gant prezegerien barreg-tre war o zachenn. Mennegomp, da skouer : labourioù skiantel diwar ar steriou e Breizh kaset a-benn gant ar skol-veur, al liammoù etre an dour hag an douristelezh, etre an dour hag al labour-

POBL VREIZH

Eñvorennoù ur paotr-saout



Gant Fanch Peru

Mab bihan 'h on d'an Aotrou Volta (1) ha da veur a heni all moarvad. Denet 'h on da Vreizh warcho ar bloawezhioù hanter kant ha tamm ha tamm am eus lemet o labour digant ar baotred-saout kig ha gwad. A drugarez da se eo chomet ar re-man un nebeud bloawezhioù muioc'h da usan fons o bragou war bankou ar skolioù. Un tamm boest gant ur pod-tredan (2) e-barzh, un orjalenn a rede tro vro ar park etre postoù bihan koad gant beb a chopin porselen ha setu ! N'eus ket kalz a dra diouzhin !

« N'a n'on na bras na tew
Med pezh a zo diouzhin zo bew »

Daoust din da veza bew-buhezeg ha krenv n'eo ket droug tamm ebed. Ma micher eo derc'hel al loened er parkeier, hersel aneche da vont da laerezh, ha setu pa stok ar zaout diourzhin e krogan en o c'hostez pe en o zalier. Med biskoazh n'on bet aet da greis ar park da glask chikan dioute. Nann chom a ran fur war ar wrimenn. Da gentan holl e vese sellet diouzhin evel diouzh ul loen sirk, ur pezh kirius bennag. Beteg ar vugale, o tont d'ar gêr diouzh ar skol, a zeue d'am gweled. Unan a groge ennon gant e zorn hag ar re all a roe an dorn dehan hag evelse an eil d'egile d'ober ur chadenn netra nemed ewid amprouin ahanon. A wechou all e vese kenstrivadegoù etrese da weled piw a chomfe ar pellan stag diouzhin gant e zorn serret. Darn all a deus bet lakaet en o fenn staotañ warnon, ewid ober goap moarvad. N'o deus ket bet gwraet diw wech !

Gwelet 'm eus kalz a cheñchamanchou e Breizh. Gwelet 'm eus da gentan saout ar vro, saout gwenn ha du, loened bihan

Taol labour unvaniez an dilennidi vrezhonegerien

Prederiet gant ar garg hon eus da zifenn ha da rein lans d'ar brezhoneg ha da sevenadur breizh.

Ni dilennidi eus a gement korn bro a zo e Breizh hag izili eus unvaniezh ar vaered hag an dilennidi vrezhonegerien ez omp a-du da labourad asamblez evit klask tizhout ar paliou-man :

1. Bodan/tolpein dindan daou vloaz/vle - da lavarout eo araok dibenn 1986 - kentan Breujoù Meur/Bodadeg Veur ar c'humunioù/parreziou oc'h ober gant ar Brezhoneg, pezh a defe bezan/boud un araokadenn vat er stourm evit sevenadur breizh.
2. Da c'hortoz e fell deomp labourat holl asamblez gant ur spered digor da vodan/da dolpein an dilennidi hag ar vaered vrezhonegerien en ur gredin start, ha lakaat ar re all da gredin, pegen talvoudus eo ar stourm-man evit dazont hon yezh ha kultur breizh, hag en ur lakaat ar gudenn-man/er problem-man e touez, ar re gentan eus hon prederioù politikel.
3. Diskouez/diskoein ar skouer vat en ur ober gant ar brezhoneg pe gant an divyezhegezh er vuhez bublik hag en hon darempredoù perndeziek.
4. Klask gwellaat hon brezhoneg hag hon anaoudegezh eus sevenadur breizh (gellout a rae/rae ar c'hanadig digas traou war/ar an dachenn-se).
5. Er c'humunou, lakaat panellou-lec'h brezhonek pe zivyezhek, ha difazian/kampenn an anvioù/hanuev-lec'h distreset.
6. Rein lans da implij ar brezhoneg en ti-kêr : er c'hezul-kêr, er gouelioù ofisiel, e sekretourva ar maerdi, hag ivez/eue klask ober eureujoù e brezhoneg pe en divyez.
7. Ober ma chomo ar brezhoneg bev e buhez ar gumun, hag evit-se lakaat kelenn/diskein ar yezh hag ar sevenadur er gumun, pe, ma n'eo ket posubl, ober un emglev gant ur gumun all e-kichen.
8. Klask kas waraok ar gouelioù hag ar c'hoarioù breizhek, an eskemmou etrekeltiek ar c'houbladigezhioù etre kumunioù.
9. Labourat aketus/fidel e-barzh ar strollad. Tamm ha tamm e vo ret d'an unvaniezh kaout peadra d'ober he labour.
10. Harpein/souten asamblez gant an Unvaniezh pezh a vo graet dre vras a-hend-all evit difenn yezh ha sevenadur breizh.

E Pleurdud, d'ar 24 viz du 1984



KELEIER AL LENNERIEN

A-du on gant Yann Gwilhou pa skriv eo « abalamour d'ar Vretoned ivez eman hon yezh o verwel (PV Kerzu), ha d'ar vrezhonegerien na gomzont ket o yezh d'o bugale da gentan-penn. Afer an holl Vretoned eo ar brezhoneg, emezan c'hoazh. A-du on gantan adarre. Hag afer holl isili UDB ivez eta. Med ho kasetenn Pobl Vreizh n'eo ket ar brezhoneg. Afer UDB heben eo, pa'z eo ho kasetenn, heni ho strollad, gant e venozioù politikel n'int ket re an holl Vretoned. Ma n'eo ket gouest UDB da zerc'hel he c'hasetenn vrezhonek en he sav, n'eo ket ar Vretoned all zo da damall, pe neuse tamallit dez o chom heb bezan en UDB ivez. Din-me n'eo ket prouet c'hoazh eman dazont ar yezh etre daouarn UDB heben. Martese n'eus ket a lec'h ewid ur gasetenn bolitikel e brezhoneg (heni ur strollad bolitikel). Red eo d'ar vrezhonegerien gouzoud ez eus un nebeud kasetennou all penn da benn e brezhoneg. « N'eus ket kalz a dud gouest da skrivan enni », a skriv ivez Y.G. Gwir eo ivez moarvad. Ha nebeutoc'h zo c'hoazh en doare skrivan dibabet gant UDB, an heni anavezet gant an nebeut a dud martese, peogwir eo an newezzan (...) Sur ne vo ket aes adsevel ur gasetenn bolitikel e brezhoneg, skrivet en un doare skrivan nebeut impliyet (en embannadurioù bepred). Red e vefe d'ar brezhonegerien bleunian stank, dont a-vloc'h da UDB ha degemer he dibabou-yezh ewid chench penn d'ar vazh. Ya sur, na vo ket aes deoc'h. Sonjou gwellan.

M. KERRAIN
Roazhon

RESPONT DA M. KERRAIN

— Ya, afer ur gasetenn a zo da gentan afer an dud a zo en he fenn. Skrivet am eus ne oa ket bet gwaet sur awalc'h hon labour ga-neomp, emsaverien ar strollad. Met afer ur gasetenn eo ivez heni he lennerien (emsaverien pe get!). Adlavaroud a ran : stad ar brezhoneg hirio, stad ar c'helaouennerezh e brezhoneg a c'houlenn striv an holl : heni an emsaverien hag heni ar re all.

— Ewitomp eo kuden ar yezh ur guden bolitikel ha e sonj deomp eo daw ivez kaoud ur gasetenn bolitikel ewid he difenn. Egis eo daw kaoud kasetennou all, evel just. Ne lavar den ebed eman dazont ar yezh etre hon daouarn hepen...

— An doare-skrivan ewid echuir. Adlennit ar pezh a skriven : « daw deoc'h skrivan egis ma c'hellit ». N'o ket sklaer awalc'h ? Lavaromp neuse : skrivit en doare-skrivan dibabet ga-neoc'h, an aessan ewitoc'h !

Y.G.

ewid un ekonomiezh yac'h »

douar, etre stad ar mor ha kudennoù ar besketaerien hag ar broduerien-meskl.

Bez ez eus bet ivez prezegoù gant tud e karg er vererezh-voutin hag e kuzulioù an departamant hag ar rannvro. Pouezus eo gweled ar re-man en ur seurt kendalc'h, rag diskouezet eo bet d'an holl pezh ivez eo labour ar strollad en desped d'an diaesterioù ha d'an dismegansoù en-deus anavezet e-pad ar bloavezhiou tremenet.

E-touezh ar c'hudennoù displeget e-pad divizoù ar c'hendalc'h, e oa saotradur an dour hag e levezon war yec'hed an dud hag ekonomiezh ar vro. Evel se, re a « nitrat » e-barzh an dour a zo danjerus ewid an dud, dreist-holl ar merc'hed dougerezed, ar vugale nevez ganet hag ar re goz, med ivez ewid al loened. Ken fall all ewid ar yec'hed eo ar « bacterianed » (tammou traou beo ha munut tre, ken bihan ha ma ne vezont ket gwelet gant al lagad) : ar re-man a vez kaset gant dour ar steroù beteg ar mor, ha saotret e vez ganto ar meskl, ken e vez ret awechou miroud ouzh gwerzan anezho. Ar saotradur-se hag ar re-all, a zeu deus meur a zu : deus ar c'herioù e lec'h ma ya an dour war eün d'ar richer, deus an usinoù a ra war dro al laezh, ar c'hig pe traou all, deus an tiegezhioù war ar maez hag ar parkeier pa vez ingalet re a deil hag a « lizier » warno, er goanv p eman an dour o ruillan war an douarou.

Pa deu ar saotradur deus peb lec'h, buanoc'h a-se eo daw stagan ganti ewid gwellaad an traou. Med diaes awalc'h eo lakaad da gompren an dra-se, ha muioc'h c'hoazh er mare-man, e-touez al labourerien-douar, pa 'z eo ken treut o gounid diwar al loened kig ha laezh. Kement-man a ziskouez, ur wech muioc'h ma vefe ret, pegement eman an traou a-dreuz gant al labour-douar e Breizh aboe ur pennad amzer.

Gwassoc'h c'hoazh, evel e-neus displeget ur prezegenner e-pad ar c'hendalc'h : diouzh un tu ez eus un toullad peisanted breizhat o vont war baouraad abalamour ma vez produet re ; diouzh an tu all ez eus tud o vervel gant an naon-du e broioù a zo. Petra ober neuze ? Kass boued dezho ? N'eo ket awalc'h, daoust ma 'z eo un dra vad pa 'z eus ur sec'hor vraspontos evel ma 'z eus unan er poent-man e broioù Africa. Med diskoulm o c'hudenn a zo e lec'h all : gwelloc'h eo sikour anezho da broduin o boued o-unan da gentan, e-lec'h bountan anezho da hadan en o zouarou peadra ewid magan hon loened kig ha laezh deomp, soja ha manioc da skouer.

Evel ma welit, pell e vezer kaset gant red an dour a-hed ar steroù, hag a-dreus d'ar morioù, ha tro-dro d'ar bed, evel ma ra just awalc'h ar silioù hag an eoded ganet er steroù Breizh.

CHEUN GERDUFF

« La langue nationale de l'Etat français est le français. On ne peut vous accorder un enseignement bilingue généralisé ». Voilà la réponse qu'obtiennent généralement les citoyens qui demandent pour leurs enfants un enseignement de toutes les matières dans l'une ou l'autre des deux langues principales, la langue de l'Etat, le français, et la langue de la nationalité concernée, le breton, le basque, le catalan, le corse, etc. Devant l'aplomb du fonctionnaire chargé du refus, le citoyen contribuable et demandeur ne trouve généralement pas de répartie. « On ne peut vous enseigner le breton comme une deuxième langue étrangère », nous-a-t-on dit il y a quatre ans. Voilà les Bretons relégués malgré eux au rang d'immigrés de l'intérieur, d'étrangers à l'Etat français, de quoi pousser au découragement ou au séparatisme. Et pourtant... Et pourtant, nous avons découvert que l'enseignement bilingue existe bien en France, de la maternelle à l'université, avec utilisation de la deuxième langue comme support pour enseigner d'autres matières telles l'histoire, les sciences, l'éducation physique et sportive. S'il concerne d'autres langues que les langues minoritaires de l'hexagone, cet enseignement peut aussi bien s'appliquer à elles, nul ne devant souffrir de discrimination du fait de sa langue (Déclaration universelle des Droits de l'Homme).

25.000 élèves dans des classes bilingues au lycée et au collège

1. Les sections bilingues

Le « guide des parents », édité par le mensuel « L'étudiant », et vendu à chaque rentrée (version 1985, 49 F, en kiosque), consacre deux pages à l'enseignement bilingue et international (en premier lieu, sont évoquées les « sections bilingues », intégrées à des collèges ou des lycées normaux. « A côté d'un enseignement intensif d'une première langue vivante, l'enseignement des matières non scientifiques est progressivement donné dans cette langue. On compte actuellement, toutes sections confondues, 167 établissements ayant des sections franco-allemandes, 107 franco-anglaises, 11 franco-espagnoles et 9 franco-russes. Les trois sections franco-portugaises et la section franco-italienne ne possèdent qu'un premier cycle. L'ensemble des sections bilingues concerne 25.000 élèves, répartis dans 230 collèges et 4.300 élèves dans 78 lycées. Près de la moitié fait de l'allemand... ». Normalement, dans ces sections, on prépare le baccalauréat français « normal ». Les sections ne diffèrent des classes traditionnelles « que par la présence d'assistants de langues et par le fait que, progressivement, des cours tels que l'histoire et la géographie par exemple, se font dans la langue étudiée (autre que le français) ; à noter également un renforcement des disciplines artistiques et manuelles » (p. 93).

2. Les établissements bilingues

Un lycée franco-allemand (à Paris !) et trois écoles privées franco-anglaises fournissent un enseignement exclusivement bilingue. On peut y préparer tant le baccalauréat que les diplômes internationaux. L'enseignement va généralement de la maternelle à l'université. Toutes ces écoles sont à Paris.

3. 5 établissements internationaux regroupent primaire, CES et lycée. Ainsi, le lycée international de Saint-Germain-en-Laye offre des sections bilingues en espagnol, allemand, anglais, italien, hollandais, suédois, portugais et danois. Celui de Ferney Voltaire (Ain) enseigne, à des élèves en majorité francophones, l'allemand, l'anglais, le néerlandais, l'italien et le suédois, suivant les principes du bilinguisme. A ces établissements spécialisés s'ajoutent de très nombreuses classes expérimentales où une partie de l'enseignement est dispensée dans la première langue étrangère de maternelles « d'écoles annexes » d'écoles normales départementales, à des collèges et des lycées où l'anglais, l'allemand ou l'espagnol servent de l'angue d'appui, souvent sans qu'il y ait eu demande préalable des familles.

Et en Bretagne ?

Alors, qu'est-ce qui s'oppose à ce que le breton (ou les autres « langues de France ») fassent partie de cet enseignement bilingue qui a été parfaitement maîtrisé, et depuis longtemps, dans l'en-

seignement public et dans nombre d'écoles privées ? D'autant que les enseignants ne manquent pas en Bretagne, qui parlent le breton, exercent dans une autre matière qu'ils pourraient, dans certains cas, enseigner en breton. Cela suppose aussi que les écoles normales et l'université dotent les futurs instituteurs et professeurs de collège d'une formation initiale en breton. Ainsi le breton ne serait plus une matière en plus, l'option qu'on n'arrive pas à inscrire dans les emplois du temps, mais le support d'autres enseignements. D'autant que les avantages du bilinguisme précoce ont été largement démontrés. Nombre de bretonnants de naissance sont devenus ensuite professeurs de langue, preuve que le bilinguisme de fait qu'ils pratiquaient à la fin du primaire a constitué un avantage évident pour acquérir la maîtrise d'une langue de plus.

J.J.M.

(1) « Le guide des parents » ne dit pas un mot des langues dites régionales alors, revoir l'excellent livre « Apprendre et vivre sa langue » (Syros 1984, 69 F).

Bilinguisme : quelques arguments juridiques

• Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948) : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits proclamés dans la présente déclaration sans distinction... de langue ».

• Unesco (Convention de 1960 contre la discrimination dans l'enseignement) : « reconnaître aux membres des minorités nationales le droit d'exercer qui leur soient propres ».

• ONU (pacte relatif aux droits civils et politiques) : « dans les Etats où il existe des minorités ethniques ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir leur propre vie culturelle ou d'employer leur propre langue (art. 27).

DOCUMENT: Lu dans un mensuel syndical de 1913.

Claude Geslin a publié dans sa thèse d'Etat sur les origines du syndicalisme breton (à paraître prochainement) cet extrait d'article d'Emile Masson, dans le *Proletaire breton*, organe des syndicats du Morbihan (n° d'avril 1913).

« L'enseignement en Bretagne n'est pas adapté au pays, c'est une langue étrangère, c'est une histoire étrangère, ce sont des principes politiques, économiques, sociaux, intellectuels étrangers au pays, dont on s'efforce de bourrer la cervelle et la conscience du petit Breton. Quoi d'étonnant alors à ce que ce

pauvre bogue à qui on arrache la langue et dont on torture les instincts les plus spontanés, dont on falsifie la mémoire, l'imagination, l'intelligence et la conscience, quoi d'étonnant à ce qu'il se sente incompris, méconnu, ridicule, misérable en ce monde, à ce qu'il y soit égaré, ahuri, halluciné, déraciné, exilé, inadapté, désadapté et cherche dans l'ivresse, la sale ivresse du mastroquet ou la suave ivresse du prêtre, quelque consolation ou l'oubli, quelque suicide enfin, un refuge quelconque contre les mensonges et les férociétés de ce monde ».

Le projet de loi P.S. sur les langues régionales (d'après Piganeau).



« LA PASTORALE DE CONLIE »

ou l'analyse du projet de loi socialiste sur l'enseignement du breton

par l'A.P.E.E.B

Dans une plaquette de 16 pages illustrée par une gravure de Jean Moulin (1), l'APEEB (Association des parents pour l'enseignement du breton) analyse et critique le projet de loi Destrade (PS) sur l'enseignement des « langues régionales ».

L'APEEB craint qu'il s'agisse seulement de « conserver un patrimoine linguistique figé et obsolète », au lieu d'assurer la promotion culturelle des enfants par appropriation « du capital linguistique et historique de la Bretagne ». Elle considère en effet que « c'est l'action exemplaire des instituteurs que la modernité a pu être diffusée en Bretagne ». Elle refuse donc la notion du rapport Giordan de « réparation historique », mais insiste plutôt sur l'effet bénéfique de l'apprentissage du breton pour le développement intellectuel des enfants et leur insertion dans la « région ». L'association ne retient pas l'idée de « droit à la différence », l'estimant trop lié à un terroir et opposé à la liberté humaine. Elle souhaite que la langue bretonne ne soit plus synonyme d'appartenance à une communauté dominée, pour diminuer le nombre de ceux pour qui le breton signifie « dévalorisation, échec, mépris ». Elle refuse aussi l'idée de volontariat des maîtres, qui contribue à minoriser et à marginaliser l'enseignement du breton et à en rendre la continuité aléatoire.

L'APEEB demande que dans le secondaire, l'enseignant de breton soit capable et d'enseigner la langue comme toute autre langue étrangère, et d'enseigner l'une des disciplines obligatoires dans la langue régionale, tout en enseignant en breton la grammaire et la littérature. Le projet Destrade se caractérise par l'absence d'obligation juridique faite à l'Etat d'enseigner le breton et de l'inclure dans tous les examens et concours. A l'idée de sauvegarde du patrimoine, l'APEEB veut ajouter que « les langues de France »

doivent être favorisées « dans les activités culturelles, scientifiques, juridiques, de création ». Constatant que le projet PS vise à **conserver** les langues minoritaires dans l'état où elles sont, ce qui est un signe de méfiance et de conservatisme. Puis vient la référence historique :

« Il s'agit bien là de la constitution de réserves - voire de ghettos - qui évoque l'histoire du camp de Conlie ou (en 1870-71), des milliers de mobilisés bretons ont croupi et sont morts parce que le gouvernement provisoire de la France s'en méfiait ou les craignait. Cette méfiance est la marque de cette proposition de loi. A-t-on peur de cet espace de liberté, du dynamisme des citoyens français qui veulent s'exprimer et créer par les moyens de toutes les langues de France, le français compris ? »

Puis vient la conclusion : « Messieurs les députés bretons, laissez-vous à nouveau nos enfants faire l'expérience du bannissement, de l'échec, du désespoir, de l'humiliation, parce qu'ils veulent aussi apprendre et se cultiver en breton ? Allons, un peu de courage ! » Il y a là une analyse et des propositions intéressantes, où cependant le rôle historique de l'Etat français impérialiste n'est pas vu ni mis en perspective historique ; où aussi l'école n'est pas suffisamment comprise comme ayant été l'instrument efficace de cet Etat pour uniformiser les citoyens et les rendre passifs. Les erreurs du mouvement breton se comprennent mieux resituées dans ce contexte de résistance à un rouleau compresseur d'une puissance inégalée dans le monde.

Ajoutons que la critique de l'APEEB s'adresse à un projet dont on ne sait plus s'il sera discuté....

(1) APEEB - B.P. 2507, 35025 Rennes Cedex - 10 F franco.

COURRIER DES LECTEURS

A propos du prix Pierre Trepos :

Le prix est régi par un règlement. Ce règlement est en français, ainsi que l'attestation à remplir par les candidats. Ce qui veut dire qu'on leur demande de reconnaître la supériorité de la langue de l'administration radiophonique (RBO) que le PB oublie, comme tout le monde, et légitimement, d'appeler rbi) sur la langue de leur création.

De la part d'une station qui persiste à vouloir s'appeler bilingue, il s'agit d'une pratique que devraient dénoncer publiquement les associations de défense de la langue bretonne, et notamment l'Association des Ecrivains de Langue Bretonne.

M.K. Rennes

La Bretagne n'est pas perdue...

J'ai bien reçu votre lettre faisant suite à ma demande de renseignements sur votre journal, et je vous en remercie. Contrairement à ce que je ne sais qui m'avait raconté, il continue à paraître, c'est le principal !

Vous trouverez ci-joint le mandat valant pour le montant de l'abonnement annuel.

Comme je vous l'avais dit, je me retrouve, après différentes difficultés, au chômage, à Chartres, cherchant un emploi dans l'imprimerie ou le gardiennage. Ça n'est pas une situation exaltante...

Je me permettrai sans doute de vous donner mon avis à propos de telle ou telle question. On est, depuis longtemps, dans une conjoncture générale de déréliction, de confusion, aussi bien pour ce qui est de l'économie que du social et de la culture. La Bretagne doit résister, ne pas s'enfoncer dans les marécages du « libéralisme » politico-économique et de son accompagnement pseudo-culturel : fétichisme du gadget, abrutissement par le « rock » et la publicité, etc. J'aurais tendance personnellement à m'intéresser au domaine de la culture plus qu'à ce qui est proprement politique. L'abrutissement psychologique de masse m'exaspère. Une sorte de « multi-métropole » mondiale (Paris-Londres-New-York-Californie) s'attache à renforcer sa prépondérance économique et politique par la promotion d'une véritable contre-culture : cosmopolitisme, « mixage » des peuples, mise au rencart de la perspective historique, omniprésence du baratin pseudo-politique, le tout pouvant s'allier au chauvinisme le plus virulent ou insidieux comme c'est le cas pour le comportement de la classe dirigeante de l'Etat franco-parisien.

Malgré les difficultés actuelles, je pense plus que jamais que la Bretagne n'est pas perdue et qu'elle dispose d'atouts lui permettant d'échapper au statut de banlieue du conglomérat parisien.

Avec mes meilleurs sentiments bretons.

M. RADENAC, Chartres

Ça accroche l'œil...

Après avoir craint quelque temps pour lui, je suis rassuré à présent par la nouvelle formule du PB : c'est frais, ça accroche l'œil, ça donne envie de feuilleter. De plus, son contenu est riche et divers. Pour quelqu'un vivant loin de Bretagne, le panorama d'informations offert permet de rester proche du pays.

Il est important de présenter les divers mouvements et partis régionalistes et autonomistes, « français » et internationaux, même si les points de vue divergent parfois, comme ce fut le cas avec

le mouvement corse pour l'autodétermination (PB, septembre). Car la lutte pour une Bretagne autonome ne peut se concevoir que dans une vision plus générale de reconnaissance de toutes les minorités. Il faut alors se connaître, le PB y contribue grandement.

Enfin, gardez précieusement la dernière page pour Nono et ses compères : nous méritons bien un petit sourire dans la grisaille...

E. CHATEAU, Saint-Brieuc

Continuez dans cette voie...

Trouvant le « Peuple Breton » très intéressant, je ne peux que l'encourager financièrement, lui et son parti. Voici une modeste participation, en espérant que beaucoup d'autres afflueront, pour toujours défendre les travailleurs, la liberté et la Bretagne.

Continuez dans cette voie, c'est la meilleure façon de libérer notre peuple.

Kenavo.

A. JONQUEMAT, St-Malo

« Identité de Bretagne »

La collection « Minorités » (éditions Entente) nous avait offert, en 1977, un excellent ouvrage sur « la question corse », par Michel Labro, ouvrage que nous recommandons encore, comme nos amis de l'UPC. « L'espérance occitane » confirmait la qualité de la collection, comme l'ouvrage sur les Arméniens. C'est donc avec curiosité et intérêt que l'on attendait celui de K. Markale, « Identité de Bretagne » (65 F).

Plaisant

Dans la tradition des ouvrages de cet auteur, la lecture en est facile, souvent plaisante. L'historique, particulièrement pour la période médiévale, est savoureux, comme l'est la présentation de la société actuelle, où l'on s'amusera de voir l'alcoolisme, le matriarcat et le complexe breton expliqués par la seule contre-réforme catholique du XVII^e siècle ! Chez un défenseur inconditionnel du « celtisme », Maunoir a le dos large... Plus on approche de l'époque actuelle, plus le propos est rapide, moins les idées sont argumentées. L'annexe sur les associations bretonnes est utile, malgré des oublis (le CUAB, l'URBE) et des fantaisies (Skol-Breiz au lieu de Skol Vreizh), comme la liste des media où huit périodiques sont cités, mais pas les plus importants ! La bibliographie classée ignore curieusement les écrits d'A. Gwegen, de Keineg, tous les ouvrages de Skol Vreizh, Morvan Lebesque.

Approximatif et déséquilibré

L'oubli ne semble pas fortuit lorsqu'on lit le livre avec quelque esprit critique. La présence humaine en Bretagne est datée de 350.000 ans, alors qu'une lecture d'un ouvrage oublié par la bibliographie aurait repoussé cette date à - 700.000 ans. Même approximation pour les limites des cités armoricaines et pour les premières migrations bretonnes vers l'Armorique. La thèse, pourtant aujourd'hui abandonnée, d'une Armorique presque vide à l'arrivée des Bretons, est reprise, et la proximité des civilisations des deux côtés de la Manche à cette époque n'est pas mise en avant. Après 1532, l'auteur affirme que « L'histoire de la Bretagne se confond alors avec l'histoire de France », propos que l'on retrouve chez Rebillon, historien nationaliste français, comme chez les historiens régionalistes. Dès lors, il est difficile de faire œuvre originale, et le chapitre de J. Markale s'intitule « La Bretagne française ». Une lacune dans l'information amène l'auteur à situer la prospérité bretonne aux XV^e et XVI^e siècles, alors que le XVII^e siècle a été aussi prospère, avec Saint-Malo comme 1^{er} port du royaume et Rennes comme 1^{re} place pour la frappe de monnaie. Parler de la Bretagne comme « réserve

Par J. Markale



de main-d'œuvre » est anachronique. Plus tard, la chouannerie n'a pas que des causes religieuses. Au total, moins de 8 pages concernent les 5 derniers siècles d'histoire bretonne, contre 70 pour les siècles précédents !

Pire, le mouvement politique breton se voit daté, pour l'après-guerre de 1968, comme si le MOB (1957) et l'UDB n'avait pas eu un rôle important bien avant ! L'autarcie rurale d'avant-guerre se voit appelée « autogestion ». Dans le domaine culturel, si la pluralité est bien vue, l'auteur en est encore resté à la thèse, dépassée, du Barzaz Breiz inventé, alors qu'il atteste, avec d'autres ouvrages, la permanence d'une tradition de chants populaires épiques datant au moins de la fin du Moyen-Âge (travaux de D. Laurent). Littérature, arts, folklore, formes de la vie sociale sont survolés brillamment, mais de façon conventionnelle. La présentation des idées du mouvement breton est caricaturée, sur le modèle « mordrelien d'avant-guerre », avec volonté d'imposer à tous le breton et avec des préoccupations exclusivement culturelles. La distinction autonomistes-séparatistes n'est pas établie, ce qui peut conduire le lecteur non averti à de dangereux amalgames. L'action capitale du CELIB, entre 1951 et 1964 surtout, développant, en liaison avec le mouvement breton, la notion de plan breton de développement

économique, le rôle du même CELIB, de l'UDB, du MOB pour faire adopter par la gauche la notion d'assemblée régionale élue au suffrage universel : rien de tout cela n'est vu et pourtant c'était capital. Alors, le reproche fait au mouvement breton de n'avoir été que culturel est injustifié.

L'économie non plus n'est pas du domaine de l'auteur, même s'il évoque de façon claire « une économie coloniale ».

Bref, le lien entre les différents aspects du problème breton n'est pas fait : les luttes sociales, depuis les années soixante, prennent souvent une orientation bretonne, tant politique que culturelle, que ce soit en 1972 ou en 1985. La dimension sociale, la surexploitation, la disparité de traitement de fait ne sont pas vues, ni la révolte des tracteurs. En conclusion, l'auteur note que « *La Bretagne n'est pas, comme le disent certains hommes politiques, l'Ouest de la France : elle serait plutôt à l'ouest de la France* ». Pour un connaisseur de la Bretagne, c'est évident. Il n'empêche que la démarche de J. Markale dans cet ouvrage, intéressante parfois, ne convainc pas car entre un passé lointain bien dominé et un présent ressenti subjectivement, il manque les données, les faits qui caractérisent le peuple breton d'aujourd'hui.

J.J.M.

DISQUES The Pilgrim

suite celtique de Lorient de Shaun Davey
distribué par Keltia Musique

Cette œuvre commandée par les organisateurs du festival fut présentée en 1983 avec quelques déboires, il faut le reconnaître. La hardiesse de la tâche, les problèmes techniques y furent pour quelque chose. Reprise en 1984, elle y connut un succès incontesté. Le disque « The Pilgrim » est la reprise aux trois-quarts de la création de Lorient.

Le cheminement musical de Shaun Davey s'apparente au « voyage de Brendan » l'œuvre qui l'a fait découvrir en Bretagne. Les musiques des différents pays s'y mêlent, intégrant tour à tour divers instruments traditionnels, des chanteurs et des chœurs des sept pays celtiques.

Le thème est celui du monde celtique médiéval à une époque où les saints fréquentaient les routes maritimes de l'Europe occidentale. Comme la mer qui les unit, l'orchestre est le lien entre les instruments des sept pays.

« Rigodailles », à Rennes le 9 février

« Rigodailles » est l'un des nombreux mots gallos qui désignent la fête. Il ne pouvait pas être mieux choisi pour désigner cette soirée un peu folle qui réunit plus de 200 musiciens, conteurs, chanteurs, poètes, dessinateurs, comédiens et où la littérature, le cinéma et les expositions trouvent également place. Les « Rigodailles » mêlent les styles et les formes d'expression. Un joyeux cocktail bien dans l'esprit breton où culture est indissociable de fête. La Maison de la Culture de Rennes est utilisée dans son ensemble. 6 scènes sont animées en permanence et tous les espaces sont investis. De 17 h à 4 h du matin, c'est plus de 50 h de spectacles qui sont ainsi proposés pendant lesquels les participants se succèdent toutes les demi-heures sur scène. Une des originalités des « Rigodailles » et une des raisons de son succès (2.500 personnes, l'an passé) est que les spectateurs, si on peut encore les appeler ainsi, puissent librement aller d'une salle à l'autre au gré de leurs goûts et de leurs fantaisies. Parmi les participants à cette 3^e édition, on relève les noms des musiciens de Cabestan, Tammles, Genepi, Penou Skoulm, Becker, La Bouëze, Baron-Anneix, les danseurs des ballets Dihun, les conteurs Poulain et Cogrel, le poète Yvon Le Men. Les « Rigodailles », Maison de la Culture de Rennes, samedi 9 février, de 17 h à 4 h du matin ; entrée, 50 F.

Conférences du centre breton L'art populaire à Brest

- 9 février : Les saints bretons du Haut Moyen-Age (B. Tanguy).
- 16 février : Brest dans la littérature (J. Balcou).
- 9 mars : Originalité de l'art breton à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle), R. Leprohon, 37 bis rue V. Hugo, Brest. Tél. 46.05.85.

Au café-animations « Ar Seizh Avel » de Confort-Berhet (Bro Dreger), tél. 96-35.80.64

- Vendredi 8 février : Ben Zimet, conteur et chanteur yiddish.
- 16 et 17 février : Stage accordéon diatonique avec Bernard Lasbleiz, de Ti-Jazz ; prix, 200 F.
- Dimanche 24 février : Fest deiz mensuel gratuit avec « Ar Bleizi Ruz ».
- Du 16 février au 3 mars : Expo : « L'accordéon en Bretagne » réalisée par La Bouëze.
- Le 15 mars : Daniel L'homond, conteur périgourdin.
- Le 22 mars : Boris Santeff.

Le fameux groupe folk écossais Tannahil Weavers sera en tournée en Bretagne en juin. Les associations intéressées par un concert peuvent contacter le Seizh Avel à ce sujet.



Tammles, photo Claude Boulter.

Au service des minorités, un bulletin : la lettre du G.D.M.

Tous les trimestres, « le groupement pour les droits des minorités » édite une lettre qui apporte des informations récentes sur les minorités ethniques ou religieuses victimes de discrimination ou persécutées. Dans le comité de patronage, des personnalités comme Alfred Kastler, Edgar Morin, Marine Rodinson, Pierre Vidal-Naquet ; dans le bureau, Jean Lacouture et notre compatriote Yves Plasseraud attestent le sérieux de l'action. Le G.D.M. édite aussi des rapports (Basque, Corse, Arménien, Kurde, Tzigane, etc.) et travaille en liaison avec d'autres groupes, comme le MRG britannique. Chaque rapport coûte 20 F, la cotisation-abonnement au bulletin coûte 100 F et l'association occupe les locaux de la revue Esprit, 19 rue Jacob, Paris VI^e. Les situations au Tibet, ou chez les Bahaïs d'Iran, à Timor, sont évoquées. A quand le cas breton, même s'il se présente de façon beaucoup moins dramatique ?



RANDONNER EN BRETAGNE Transarmoricaine 1985

La Transarmoricaine est une grande manifestation populaire organisée par l'ABRI, du 13 au 19 mai 1985, pour promouvoir la randonnée sous toutes ses formes en Bretagne. De tous les coins de Bretagne, cyclotouristes, marcheurs, cavaliers, canoëistes et plaisanciers convergeront vers un point de rassemblement unique à Redon, à la rencontre de 3 départements bretons.

Empruntant de multiples itinéraires pouvant être suivis individuellement, en famille ou en groupe, la Transarmoricaine veut multiplier l'image de la randonnée en favorisant une forme différente de tourisme fondée sur la découverte et l'échange, l'intégration au milieu et le respect de l'environnement. Chacun y participe en fonction de sa disponibilité, de ses possibilités, et de ses goûts, à son rythme pour une durée de 1 à 8 jours. Au terme de la randonnée, une grande fête active, itinérante où gens du pays et gens d'ailleurs se retrouveront, communiqueront.

Randonnées libres : En famille, en groupe d'amis ou seul : on choisit alors son propre itinéraire.

Randonnées accompagnées : Des guides mènent les groupes par des itinéraires appropriés de gîte en gîte jusqu'au lieu de rassemblement final.

Randonnées organisées : Des intermédiaires prépareront toutes les modalités pratiques relatives aux traversées (itinéraires, hébergement, repas, accompagnement, etc.) pour une somme forfaitaire.

Un festival clôt le périple, les samedi 18 et dimanche 19 mai à Redon (sports de rue, fest noz, animations, spectacles). Pour toute information s'adresser à l'Abri, 3 rue des Portes Mordelaises, 35000 Rennes (tél. 99-31.59.44).

Chronique de la vie culturelle et associative

Le breton à Nantes pour les enfants

Une association se présente...

Comme l'a écrit le P.B. de janvier, l'association Rimadell, créée en septembre 1984 à Nantes, par un groupe de parents désireux de faire connaître la culture et la langue bretonnes à leurs enfants, fonctionne tous les mercredis en période scolaire au centre nantais de culture celtique.

Les activités sont résolument prises en charge par l'animatrice bretonnante, Murielle, de 9 à 17 h, dans les locaux mis à la disposition de Rimadell par le CNCC (petit bâtiment au milieu d'un parc). Ces activités concernent, pour l'instant, des enfants de 4 à 7 ans ; tantôt loisirs de plein air, tantôt loisirs d'intérieur, tels chants, poterie, danses, ou tout simplement jeux, chaque instant est propice à l'acquisition de vocabulaire et d'expression bretonnes.

Les enfants sont accueillis pour toute la journée ou pour l'après-midi seulement au choix des parents (accueil extensible dans la mesure de la disponibilité des parents avant 9 h le matin et après 17 h le soir). Le goûter, pris en charge par l'association, est une pause appréciée dans le milieu de l'après-midi. Le midi, les parents des enfants concernés prennent totalement en charge le fonctionnement de la cantine, à tour de rôle.

L'association ne fonctionne pour l'instant que par la volonté des parents et des sympathisants, d'implanter à Nantes un cadre d'activités distrayantes permettant un apprentissage de la langue et de la culture bretonnes. Des démarches sont entreprises pour obtenir l'aide, sous forme de subventions, de la mairie de Nantes, de la Fondation de France (sur le projet original que l'association propose pour les enfants) et du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Nous aimerions en parallèle développer une création audio-visuelle en langue bretonne susceptible de capter l'intérêt des enfants (films, dessins animés parlants en langue bretonne).

Le développement de l'association pourrait permettre d'étendre les activités aux vacances scolaires, à des échanges culturels interrégionaux (correspondance avec d'autres groupes similaires).

Tout soutien, toute bonne volonté et compétence seront bien accueillis.

Pour tout contact, écrire à : Association Rimadell, 14 rue du Capitaine Nêmo, 44300 Nantes, tél. 93.21.02 ou 48.69.46.

Spectacle du F.J.T. Porte Neuve à Nantes

Jeudi 17 janvier, à 20 h 30 : Michel Boutet (chansons).

Jeudi 31 janvier, à 20 h 30 : jazz des années 30, Buggy Jazz Band (10 exécutants).

Jeudi 14 février, à 20 h 30 : Victor Vivier (humour).

Jeudi 28 février, à 20 h : Nuit du blues, Chris Lancry et West Coast Blues Band.

Mardi 12 mars, à 20 h 30 : Denis MIERE (chansons).

F.R.3 RENNES

VENDREDI 8 FEVRIER, à 17 h, « Menez Arre e kreiz ar goann » (les monts d'Arrée en hiver). **A 17 h 30**, musique occitane avec Los de Nadau, Perlimpinpin folc et d'autres groupes.

DIMANCHE 10 FEVRIER, dans l'émission en breton (13 h-14 h 20), une évocation de l'écrivain Youenn Drezen.

Dimanche 17 février, Meurlajez e Lannuon (le carnaval à Lannion), dans l'émission de 13 h à 14 h 20.

500 ans d'imprimerie en Bretagne

Le premier atelier d'imprimerie de l'histoire de Bretagne a été créé à Bréhan, en décembre 1484. Deux autres ateliers sont apparus quelques mois plus tard, l'un à Rennes, en mars 1485, l'autre à Tréguier, en mai 1485. De très nombreuses manifestations sont prévues à l'occasion de ce demi-millénaire dans l'ensemble des 5 départements bretons.

A la Bibliothèque municipale de Rennes a lieu une belle exposition, conçue par M. Xavier Ferrieu, sur le thème « 500 ans d'imprimerie en Bretagne ». Cette exposition comporte plus de 250 objets et documents, dont certains ouvrages rarissimes comme « Le Trépassement de la Vierge », premier ouvrage imprimé en Bretagne, dont l'unique exemplaire connu a été exceptionnellement prêté par la Bibliothèque Nationale.

Cette exposition qui durera jusqu'au 28 février, se tient à la Bibliothèque municipale de Rennes, 1 rue de la Borderie, tél. 99-63.05.33.

A cette occasion, la Bibliothèque municipale de Rennes a publié un très beau catalogue de 80 pages, abondamment illustré (en noir et blanc), qui constitue un panorama très intéressant de 500 ans d'imprimerie en Bretagne.

23 et 24 FEVRIER 1985 :

Le trophée

Trophée « Bowhill and Seafield Collieries Pipe Band » et Trophée de l'Hermine, à Ti Kendalc'h, 56350 Saint-Vincent-sur-Oust, tél. 99-91.28.53.

Ce concours de solistes, d'ensembles, de bagadous (7^e édition) est avant tout une occasion de rencontre, de confrontation. Il veut mettre en valeur le travail des sonneurs, promouvoir la recherche tant en musique bretonne qu'écossaise.

De très nombreux musiciens y participent chaque année et le public vient applaudir tout au long du week-end les prestations des différentes catégories parmi lesquelles :

- Solo : binioù kozh, cornemuse, veuze, batterie.
- Sonneurs de couple.
- Ensembles : batterie, bombardes, trophées « Bowhill » (musique écossaise et « Hermine » (musique bretonne).

Le 23 février : le samedi soir, tous les participants animent un grand fest noz, à partir de 21 h 30.

Notre photo : Le trophée à Ti Kendalc'h, l'an dernier.



imprimerie du cap



Typo - Offset - Photocopie

8, rue René Laennec - pont-croix - 70.41.67



peintre en lettres

48, rue du Dourjacq
29200 BREST
Tél. : 02.61.41

Saint-Brieuc :

DES SPECTATEURS CONTRE LE COMITE D'ACTION CULTURELLE

Le Théâtre du Totem est une compagnie professionnelle dirigée par H. Lenoir, créée en 1971, et implantée dans les Côtes-du-Nord depuis 1977.

Depuis sa création, le Théâtre du Totem a donné plus de 900 représentations de 19 spectacles différents. Son action s'étend sur 33 villes du département des Côtes-du-Nord, et rayonne sur l'ensemble de la Bretagne, et des régions de l'Ouest. Il a participé au festival d'Avignon « Off » (1974 et 1978), au festival du Printemps de Bourges (1979), à la Rencontre des « Théâtres des pays d'Ouest », au Mans (1980 et 1981), au F.I.C.T.E.M., à Rennes (1981).

Ses deux spectacles « Vipère au Poing », de Hervé Bazin, et « Equus », de Peter Shaffer, créés en octobre, ont déjà rassemblé plus de 10.000 spectateurs.

Un collectif s'est créé à l'initiative de spectateurs du Théâtre du Totem. Il comprend également des stagiaires de la compagnie, des élus, des représentants d'associations, des adhérents du C.A.C... Par cette démarche, ce collectif entend manifester son soutien à cette compagnie et protester contre la politique discriminatoire du C.A.C. qui élimine systématiquement le Totem de sa programmation. Cette politique injuste et inacceptable s'est particulièrement manifestée lors du festival de la création « Coup de Théâtre » où la plupart des compagnies de Bretagne étaient présentes, et où le Totem, travaillant sur la ville de Saint-Brieuc depuis 1977, était exclu.

Le collectif « spectateurs » a donc entrepris un certain nombre de démarches :

- Rencontre avec le maire de Saint-Brieuc et le président du C.A.C.
- Rencontre avec les commissions culturelles de la mairie et du conseil général.
- Signature d'une pétition ayant rassemblé plus de 1.500 signataires.

Enfin, il organise, en louant la salle Louis Guilloux du C.A.C., une représentation exceptionnelle de la dernière création du Théâtre du Totem « Equus », de Peter Shaffer, le mardi 19 février, à 20 h 30, afin de permettre aux spectateurs briochins de voir un spectacle qu'ils aimeront dans une salle qu'ils ont contribué, comme leurs concitoyens, à financer.

Deux compagnies théâtrales briochines sur trois interdites au C.A.C.

Encore une fois, le centre d'action culturelle de Saint-Brieuc s'illustre dans son incapacité à appliquer les missions définies par son cahier des charges : « Le C.A.C. doit susciter et soutenir les créations artistiques locales et régionales... » Il doit procéder à un examen attentif des initiatives locales qui doivent pouvoir se développer et s'attacher à ce développement prioritaire. Deux compagnies théâtrales sur trois, subventionnées par la ville de Saint-Brieuc, se voient interdire l'accès au C.A.C. Pourquoi ? Nul ne le sait, le conseil d'administration et la direction du C.A.C. refusent d'acheter et de programmer les spectacles de ces compagnies...

Aucune politique culturelle

La ville de Saint-Brieuc n'ayant défini aucune politique culturelle claire et ne réagissant qu'au coup par coup, se contentent de subventionner (4.000.000 F en 84) le C.A.C. Il est facile pour la direction du C.A.C. d'imposer sa propre politique culturelle avec la bénédiction d'un conseil d'administration potiche.

La politique culturelle du C.A.C., c'est la suppression du Mai breton, c'est l'étouffement de la vie associative par une politique de diffusion trop importante et des tarifs de location prohibitifs. En diffusion : c'est la « consommation culturelle » et, paradoxe, en création, c'est « l'élitisme culturel ». Le style Beau-bourg calqué à Saint-Brieuc pour un public restreint qui se croit averti et se dit « branché », alors qu'il ne fait que du parisianisme de bas-étage.

La culture doit être l'affaire de tous : à Saint-Brieuc, c'est celle d'une minorité, et la création de ce collectif de spectateurs démontre s'il le faut que des Briochins souhaitent voir le C.A.C. au service de l'action culturelle.

G. MADEC

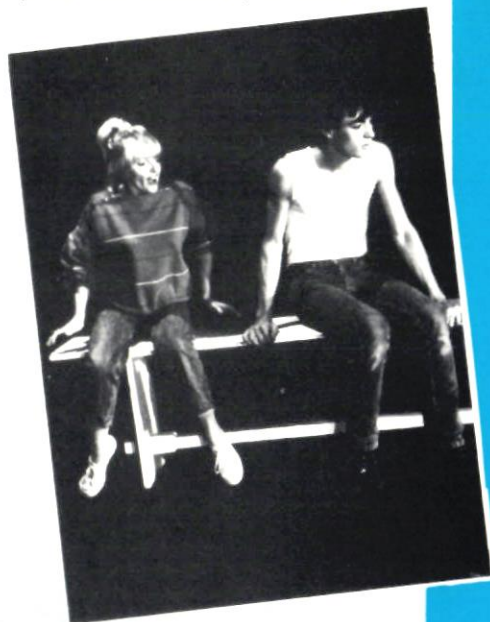
Théâtre du Totem : Equus (de Peter Shaffer)

Une fois que je vous aurai dit que « Equus » est l'histoire d'un jeune homme tranquille qui, un soir, crève les yeux de six chevaux. Une fois que je vous aurai dit qu'il y a un psychiatre, une assistante sociale, une mère coincée et bigotte, un père vieux jeu, vous allez penser : encore une histoire compliquée, bavarde qui interpelle « quelque part » ceux qui ont lu tout Freud dans le texte, bref, une histoire pas pour moi qui traîne toujours mes rêves d'adolescence, qui court après des illusions, qui ne sait pas très bien la frontière entre la raison et la folie ; une histoire pas pour moi qui refuse de tuer mes songes pour ne pas trouver trop vite une vie douillette mais dénuée d'intérêt. « Equus » résonne au rythme des sabots des chevaux comme un mot magique qui ouvre d'autres portes. Il y a la scène de la vie, celle de la raison et puis l'autre scène, celle du fantasme, des rêves, des difficultés à être.

Je ne dévoilerai pas l'histoire : elle est trop belle. Je ne donnerai pas d'interprétation, à chacun d'y trouver la sienne, je ne dirai pas les mots : ils sont là, puissants. Je ne dirai pas la mise en scène étonnante qui bouscule la tranquillité du spectateur. Flash de couleurs, de sons... de rythme...

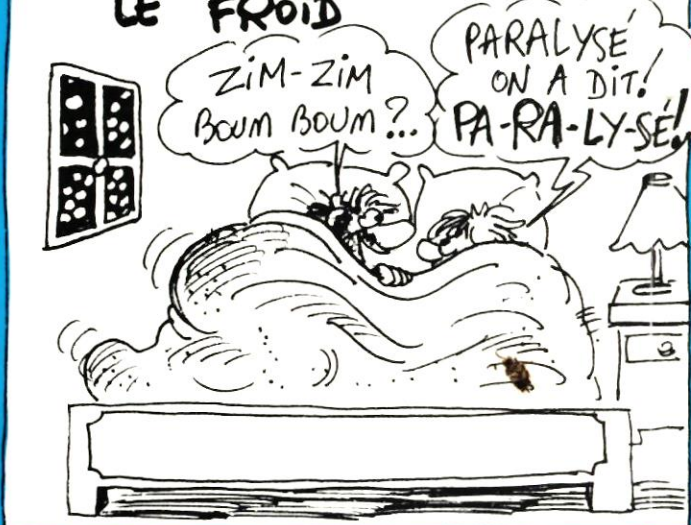
On sort difficilement de « Equus » comme d'un rêve où les images et les mots étaient si forts qu'on fait vite un effort pour tout retenir de crainte que le réveil trop rapide ne replonge le songe à jamais dans l'ombre.

C. SCOLAN

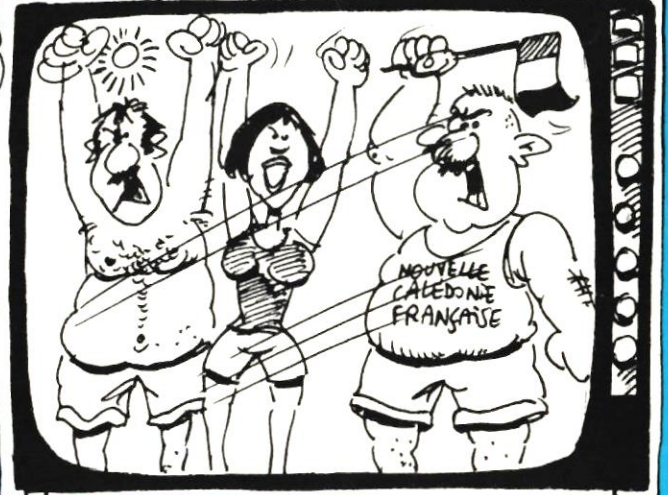


JANVIER

LE PAYS PARALYSÉ PAR LE FROID



LA FRANCE : TERRE DE CONTRASTES (LE FROID... LE CHAUD...)



L'ENFER DU PARIS-DAKAR



LE FROID DURE. LES BRETONS SORTENT LEURS SKIS.



LES GÉNÉRAUX BRÉSILIENS RENDENT LEURS CASQUETTES



LE FILM DE GODARD "JE VOUS SALVE MARIE" VIOLEMMENT CONTESTÉ

